

CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

AURELIE

The logo for CMA CGM, featuring the company name in a bold, dark blue sans-serif font. The text is centered and flanked by two red, curved, brush-stroke-like elements that sweep upwards and outwards from behind the letters.

CMA CGM

CMA CGM S.A.

Comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Sommaire	Pages
Bilan actif au 31 décembre 2024	2
Bilan passif au 31 décembre 2024.....	3
Compte de résultat 2024	4
1. Présentation de la société, principes, règles et méthodes comptables.....	5
1.1. Présentation de la Société.....	5
1.2. Principes d'établissement des comptes annuels	5
1.3. Règles et méthodes comptables	6
2. Evénements significatifs de l'exercice 2024	10
3. Commentaires sur le bilan.....	12
3.1. Actif immobilisé	12
3.2. Actif circulant et charges constatées d'avance	15
3.3. Autres créances diverses.....	16
3.4. Valeurs mobilières de placement	16
3.5. Ecart de conversion	16
3.6. Charges constatées d'avance	16
3.7. Charges à répartir sur plusieurs exercices	17
3.8. Capitaux propres.....	17
3.9. Provisions pour risques et charges	18
3.10. Dettes financières et dettes d'exploitation	18
4. Commentaires sur le compte de résultat	20
4.1. Produits d'exploitation	20
4.2. Charges d'exploitation	20
4.3. Résultat financier.....	21
4.4. Résultat exceptionnel.....	21
4.5. Intéressement des salariés	21
4.6. Impôt sur les sociétés	21
4.7. Résultat net.....	22
5. Autres informations	23
5.1. Parties liées	23
5.2. Engagements hors bilan	23
5.3. Passifs éventuels.....	25
5.4. Effectif moyen	25
5.5. Tableau des filiales et participations.....	26
5.6. Evénements postérieurs à la clôture.....	28

Bilan actif au 31 décembre 2024

ACTIF (en millions d'euros)	31-déc-24		31-déc-23	
	Montant brut	Amortissements ou dépréciations	Montant net	Montant net
Actif immobilisé				
Frais de conception de logiciels	677,2	(523,3)	153,9	163,3
Fonds de commerce	320,6	(192,8)	127,8	127,8
Autres immobilisations incorporelles	506,5	(195,1)	311,4	353,8
Immobilisations incorporelles	1 504,3	(911,1)	593,2	645,0
Terrains et constructions	19,5	(8,5)	11,0	9,5
Matériels portuaires	6,4	(5,8)	0,5	0,7
Matériels et outillages	40,9	(14,5)	26,4	4,6
Matériels spécifiques d'exploitation	9 048,2	(2 124,0)	6 924,2	6 051,8
Autres immobilisations corporelles	86,8	(47,0)	39,8	36,0
Immobilisations corporelles en cours	4 021,4	0,0	4 021,4	4 327,9
Immobilisations corporelles	13 223,2	(2 199,9)	11 023,2	10 430,6
Participations	22 541,2	(1 275,8)	21 265,4	15 968,8
Créances rattachées à des participations	164,2	(36,6)	127,6	127,2
Autres titres immobilisés	469,0	(7,3)	461,7	467,2
Prêts	8 701,0	(145,2)	8 555,7	6 463,0
Dépôts et cautionnements	494,3	(0,2)	494,2	514,2
Immobilisations financières	32 369,7	(1 465,1)	30 904,5	23 540,6
Total de l'actif immobilisé	47 097,1	(4 576,2)	42 521,0	34 616,1
Actif circulant et charges constatées d'avance				
Stocks et en cours	725,8	0,0	725,8	659,6
Avances et acomptes versés	940,5	0,0	940,5	1 046,3
Clients et comptes rattachés	291,8	(89,3)	202,5	252,3
Autres créances diverses	8 361,2	(468,3)	7 892,9	6 157,6
Valeurs mobilières de placement	3 443,5	(28,5)	3 415,0	4 124,5
Disponibilités	2 676,0	0,0	2 676,0	4 685,7
Charges constatées d'avance	1 090,5	0,0	1 090,5	719,8
Total de l'actif circulant et charges constatées d'a	17 529,3	(586,2)	16 943,1	17 645,8
Charges à répartir sur plusieurs exercices	10,2	(1,4)	8,8	4,5
Primes remboursement	0,0	0,0	0,0	0,0
Ecart de conversion actif	2 258,7	0,0	2 258,7	2 129,3
Total de l'actif	66 895,4	(5 163,8)	61 731,6	54 395,6

Bilan passif au 31 décembre 2024

PASSIF (en millions d'euros)	31-déc-24	31-déc-23
Capitaux propres		
Capital social	250,0	250,0
Primes de fusion, d'émission, d'apport	623,6	623,6
Réserve légale	25,0	25,0
Autres Réserves	1 033,6	1 033,6
Report à nouveau	38 858,4	37 372,0
Résultat de l'exercice	5 638,9	4 106,8
Acompte sur dividendes	(929,0)	(1 403,1)
Subventions d'investissement	0,0	0,0
Provisions réglementées	367,0	306,0
Total des capitaux propres	45 867,5	42 313,9
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques	676,1	678,7
Provisions pour charges	300,5	212,3
Total des provisions pour risques et charges	976,6	891,0
Dettes		
Emprunts obligataires remboursables en actions	0,0	0,0
Emprunts obligataires	616,2	0,0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	101,9	5,8
Concours bancaires	0,9	4,8
Emprunts et dettes financières divers	564,3	296,9
Total des Dettes financières	1 283,2	307,5
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	70,4	103,2
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	842,9	883,6
Dettes fiscales et sociales	354,3	134,9
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	139,5	187,4
Autres dettes	8 464,8	6 658,2
Total des Dettes d'exploitation	9 871,8	7 967,3
Produits constatés d'avance	1 705,5	1 080,0
Total des Comptes de régularisation	1 705,5	1 080,0
Total des dettes et comptes de régularisation	12 860,6	9 354,8
Ecart de conversion passif	2 027,0	1 836,0
Total du passif	61 731,6	54 395,6

Compte de résultat 2024

(en millions d'euros)	2024	2023
Prestations de services et activités annexes	32 300,3	27 353,5
Chiffre d'affaires	32 300,3	27 353,5
Production immobilisée	4,3	7,9
Subventions d'exploitation	2,3	2,1
Reprises sur amortissements et provisions	647,7	523,1
Transferts de charges	58,6	40,8
Autres produits d'exploitation	3,9	1,5
Gains de change liés à l'exploitation	1 724,2	1 816,1
Produits d'exploitation	34 741,4	29 745,1
Achats	(4 374,2)	(3 922,2)
Charges externes	(22 003,5)	(20 343,8)
Impôts & taxes	(35,3)	(42,7)
Charges de personnel	(547,3)	(461,8)
Autres charges d'exploitation	(15,2)	(12,1)
Dotations aux amortissements et provisions	(1 314,0)	(1 132,9)
Pertes de change liées à l'exploitation	(1 761,7)	(1 891,2)
Charges d'exploitation	(30 051,2)	(27 606,6)
Résultat d'exploitation	4 690,2	2 138,6
Produits financiers de participation	651,0	2 039,3
Intérêts et produits assimilés	1 027,5	1 328,8
Différences positives de change sur opérations financières	1 807,4	1 710,9
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	(27,0)	28,1
Reprises sur provisions	1 110,9	432,7
Transferts de charges financières	(0,1)	0,0
Produits financiers	4 569,7	5 539,7
Dotations aux amortissements et provisions	(1 467,5)	(683,4)
Intérêts et charges assimilés	(531,8)	(580,1)
Différences négatives de change sur opérations financières	(1 130,2)	(2 311,7)
Charges financières	(3 129,5)	(3 575,2)
Résultat financier	1 440,2	1 964,5
Résultat courant	6 130,4	4 103,1
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	4,5	0,4
Produits de cessions d'actif	8 449,7	1 445,2
Autres produits exceptionnels	1,3	0,4
Reprises de provisions exceptionnelles	23,1	15,4
Produits exceptionnels	8 478,7	1 461,4
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	(22,1)	(16,1)
Valeurs comptables des actifs cédés	(8 792,8)	(1 368,2)
Autres charges exceptionnelles	(0,1)	(0,1)
Dotations aux amortissements et provisions exceptionnelles	(9,7)	(4,2)
Charges exceptionnelles	(8 824,6)	(1 388,5)
Résultat exceptionnel	(345,9)	72,9
Résultat avant intéressement et impôts	5 784,5	4 176,0
Intéressement des salariés	(33,3)	(17,5)
Intégration fiscale	38,4	54,5
Impôt sur les sociétés	(150,7)	(106,1)
Résultat net	5 638,9	4 106,8

ANNEXE

1. Présentation de la Société, principes, règles et méthodes comptables

1.1. Présentation de la Société

Les comptes annuels de CMA CGM S.A. (ci-dessous « la Société ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 28 février 2025.

Ils seront soumis à l'approbation des actionnaires lors de la prochaine Assemblée Générale annuelle de CMA CGM S.A.

CMA CGM S.A. est une société anonyme de droit français dont l'adresse du siège social est Boulevard Jacques Saadé, 4 quai d'Arenc, 13002 Marseille, France.

Les activités principales du Groupe sont le transport de marchandises par porte-conteneurs ainsi que la logistique, à travers la gestion de fret (aérien et maritime), le transport terrestre, la logistique contractuelle et la logistique des véhicules finis assurés par CEVA. Les autres activités du Groupe incluent principalement les terminaux portuaires, les opérations de transport par voie aérienne, le transport maritime spécialisé et les médias.

1.2. Principes d'établissement des comptes annuels

Déclaration de conformité

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ont été élaborés conformément à la réglementation en vigueur résultant du Recueil des Normes Comptables françaises adopté le 5 juin 2014 par l'Autorité des Normes Comptables, incluant le règlement 2014-03 relatif au Nouveau Plan Comptable Général homologué par l'arrêté du 8 septembre 2014.

Ce recueil réunit l'ensemble des textes qui régissent l'établissement des comptes annuels des entreprises industrielles et commerciales en un corpus unique.

Les comptes annuels ont été établis selon une hypothèse de continuité d'exploitation comme les comptes de l'exercice précédent.

Unité de présentation

Toutes les valeurs sont arrondies au million d'euros le plus proche avec une décimale (euros 000 000), principalement dans les tableaux chiffrés, sauf indication contraire (dans les commentaires attachés).

1.3. Règles et méthodes comptables

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont constituées de :

- Logiciels informatiques inscrits à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production et amortis selon leur durée prévisionnelle d'utilisation estimée. Les frais de développement de logiciels sont reconnus en immobilisations dès lors que l'intégralité des critères suivants est démontrée :
 - o Intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
 - o Capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
 - o Probabilité de réalisation des avantages économiques futurs ;
 - o Disponibilité des ressources techniques, financières et autres de l'entreprise pour achever l'immobilisation et pour l'utiliser ou pour la vendre ;
 - o Capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Les frais de développement immobilisés sont valorisés à leur coût de production et comprennent des frais accessoires affectables à la période de développement.

- Portefeuilles clients acquis auprès de sociétés du Groupe dans le cadre de la réorganisation des lignes du Groupe. Les portefeuilles clients immobilisés à la date de clôture sont amortis sur 12 ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Le prix de revient des matériels navals, acquis neufs, inclut les frais de préfinancement supportés avant leur livraison.

Les dépenses ultérieures relatives à des immobilisations corporelles sont comptabilisées comme des charges de l'exercice au cours duquel elles sont supportées si elles maintiennent le niveau de performance de l'actif. Elles sont en revanche ajoutées à la valeur comptable de l'immobilisation initiale quand les avantages économiques futurs sont supérieurs au niveau initial de performance et que leur coût peut être évalué de façon fiable.

Le coût des arrêts techniques imposés par les réglementations en vigueur est inscrit à l'actif immobilisé de la Société, et amorti linéairement sur la période séparant deux arrêts techniques (pour les navires dont la Société a la propriété juridique – voir aussi ci-après § Provisions pour risques et charges).

Le cas échéant, le coût total d'un actif est réparti entre ses différents éléments constitutifs (composants) s'il s'avère que les durées d'utilité sont différentes. Dans ce cas, chaque élément d'actif est amorti sur une durée distincte.

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement en fonction de leur durée probable d'utilisation. Les durées retenues sont les suivantes :

- Constructions sur terrains en propriété :	15 à 40 ans
- Constructions/Agencements sur terrains/Immeubles loués :	durée du bail
- Navires :	25 à 30 ans
- Epurateurs de fumée :	7 ans
- Conteneurs :	12 à 15 ans
- Autres matériels et outillages :	7 à 10 ans
- Matériel informatique, matériel et mobilier de bureau :	3 à 10 ans
- Concessions :	durée du contrat

Les plans d'amortissement des navires et des conteneurs tiennent compte de valeurs résiduelles revues et, le cas échéant, ajustées à chaque clôture. La valeur résiduelle des navires est fonction des prix les plus bas observés sur le marché de la ferraille. La valeur résiduelle des conteneurs est basée sur l'expérience de la Société dans la revente de conteneurs d'occasion.

Immobilisations financières

Les titres de participation et les autres titres immobilisés sont inscrits à l'actif à leur coût d'acquisition. La Société a opté pour le rattachement des frais d'acquisition au coût d'acquisition des titres (méthode de référence).

A la clôture de l'exercice, une dépréciation sur les titres de participation est calculée, le cas échéant, par référence à la valeur d'utilité des participations concernées. La valeur d'utilité est notamment déterminée sur la base des capitaux propres des filiales concernées ou de valorisations fondées sur l'actualisation des prévisions de génération future de trésorerie.

Les titres de participation acquis en devises sont convertis en euros au cours de change historique, c'est-à-dire au cours en vigueur à la date de chaque opération (acquisition, cession, ...) les concernant.

Les créances rattachées à des participations et les autres créances de l'actif immobilisé sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constituée lorsqu'il existe un risque de non-recouvrement.

Stocks

Les stocks sont principalement composés des matières et fournitures nécessaires à l'exploitation des navires. Ils sont essentiellement constitués de combustibles, évalués selon la méthode du "premier entré premier sorti" et de lubrifiants qui, lors de leur acquisition, sont inscrits à l'actif et imputés dans les charges au compte de résultat au moment de leur consommation sur la base de leur coût moyen pondéré.

Par ailleurs, la directive européenne N° 2023/959 du 10 mai 2023 modifiant la directive 2003/87/CE établissant un système d'échange de quotas d'émissions à effet de serre inclut à compter de 2024 le secteur du transport maritime au sein du système d'échange des quotas d'émissions de l'Union Européenne.

Afin de se conformer à la nouvelle réglementation, la Société achète sur le marché des quotas carbone couvrant les obligations de tout le Groupe en matière de taxe sur les émissions de carbone. Lorsque les émissions de gaz à effet de serre en quantité sont inférieures au nombre de quotas d'émission en portefeuille, la différence est comptabilisée à l'actif du bilan en stocks. A l'inverse, un passif est comptabilisé si les émissions de gaz à effet de serre en quantité sont supérieures au nombre de quotas d'émission en portefeuille.

Créances de l'actif circulant

Les créances d'exploitation sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Conformément à la règle de prescription annuelle en vigueur dans le secteur des transports maritimes, les créances sur les clients et agents maritimes sont dépréciées au plus tard lorsque leur antériorité est supérieure à un an. Les créances clients douteuses sont dépréciées en totalité.

Les autres créances d'exploitation (correspondant principalement aux comptes courants de la Société, en tant qu'armateur avec ses agents maritimes, et aux comptes courants des sociétés du Groupe) et créances diverses font l'objet de dépréciation en fonction de leur situation spécifique.

Titrisation de créances

En mai 2024, la Société a étendu la maturité de son programme de titrisation relatif aux créances maritimes, passant du premier trimestre 2026 au premier trimestre 2027.

La titrisation s'analysant comme une cession, le traitement comptable opéré par la Société est le suivant :

- Les créances cédées sont sorties du bilan dès la remise du bordereau à l'organisme de titrisation ;

- L'ensemble des frais entraînés par l'opération constituent, comme pour toute cession d'éléments d'actifs, des charges de l'exercice au cours duquel a lieu l'opération. Ces charges sont comptabilisées en résultat financier.

Disponibilités et valeurs mobilières de placement

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse sont comptabilisées pour leur valeur nominale. Les disponibilités libellées en devises sont converties pour leur contre-valeur en euros au taux de clôture.

Les valeurs mobilières de placement sont inscrites au bilan pour leur coût d'acquisition. Les valeurs libellées en devises sont inscrites pour leur contre-valeur en euros au jour de la transaction et évaluées selon la méthode du "premier entré premier sorti". Lors de l'inventaire en fin d'exercice, des dépréciations sont constituées pour tenir compte, le cas échéant, des moins-values latentes résultant de la comparaison avec l'évaluation des titres faite sur la base des cours de clôture de l'exercice. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Les placements d'une durée initiale inférieure à douze mois, ou supérieure à douze mois, avec option de remboursement par anticipation et, ne répondant pas aux critères de comptabilisation en disponibilités, sont comptabilisés en valeurs mobilières de placements.

Les placements d'une durée initiale supérieure à douze mois, sans option de remboursement par anticipation, sont comptabilisés en dépôts.

Charges à répartir sur plusieurs exercices

Les coûts directement liés à la mise en place initiale des emprunts sont comptabilisés à l'actif en charges à répartir sur plusieurs exercices et sont reconnus au compte de résultat sur la durée des emprunts.

Opérations en devises - Ecart de conversion

Les produits et charges libellés en monnaies étrangères sont convertis en euros aux taux de change effectifs par transaction au jour de l'opération.

Les créances et dettes libellées en devises sont converties aux cours de change correspondants à la clôture de l'exercice. Les pertes et les gains de conversion latents qui en résultent figurent respectivement dans les comptes d'écart de conversion actif et passif. Conformément au règlement ANC 2015-05 que CMA CGM applique depuis le 1^{er} janvier 2017, la méthode retenue repose sur le calcul d'une position nette de change devise par devise. Le cas d'une perte de change nette sur une devise fait l'objet d'une provision pour risque de change.

Provisions pour risques et charges

Les provisions font l'objet d'une évaluation au cas par cas correspondant à la meilleure estimation de l'obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie équivalente.

Comme précisé ci-avant, la Société applique l'approche par composant en inscrivant à l'actif la valeur des opérations de révisions majeures intervenues ou à intervenir sur ses navires en propriété, ce composant faisant l'objet d'un amortissement. Cependant, la Société a conservé en provision pour arrêts techniques celles portant sur des navires dont elle n'a pas la propriété juridique, mais dont elle a l'obligation de les entretenir dans le cadre de contrats de location ou de montages financiers. Ces arrêts techniques ont la nature comptable de provisions pour charges.

Emprunts

Les emprunts obligataires comme les emprunts bancaires sont comptabilisés à leur valeur nominale au fur et à mesure des souscriptions, à la date de leur encaissement.

Fait générateur du chiffre d'affaires et des charges associées

Les revenus du fret et des autres activités sont reconnus au compte de résultat dès lors qu'ils sont certains dans leur principe, acquis à l'exercice et peuvent être estimés de façon suffisamment fiable.

Les revenus du fret sont reconnus selon un pourcentage d'avancement basé sur la proportion du temps de transport effectué à la date de clôture au titre des connaissements (bill of lading ou BL) non encore déchargés à cette date. Les revenus du fret différés sont enregistrés en produits constatés d'avance.

Les coûts directement attribuables au transport de conteneurs sont reconnus au moment de l'escale maritime où ils ont été engagés.

Impôt sur les sociétés

La charge d'impôt sur les sociétés enregistrée au compte de résultat représente l'estimation de la charge d'impôt due au titre de l'exercice clôturé, étant rappelé que la Société a opté pour le régime forfaitaire de la taxe au tonnage et est tête de l'intégration fiscale (voir ci-après §4.6 Impôt sur les sociétés).

Engagements de retraite et d'indemnités de fin de carrière

La Société verse des cotisations aux organismes qui assurent le versement des prestations de retraite, dans le cadre des régimes obligatoires en vigueur en France. Lors de leur départ à la retraite, les personnes concernées bénéficient d'indemnités de fin de carrière dont l'engagement correspondant ne fait pas l'objet d'une provision mais est mentionné en engagement hors bilan (voir §5.2 Engagements hors bilan).

Instruments financiers

La Société conduit ses activités à l'échelle mondiale. Les ventes sont libellées principalement en dollars américains ou en euros, selon les lignes concernées. Les investissements opérationnels (navires et conteneurs) sont réalisés pour l'essentiel en dollars américains, y compris sous forme de crédits-baux ou de contrats présentant des caractéristiques analogues. Les achats de carburant (soutes) sont également libellés en dollars américains. Enfin, la Société peut financer ses acquisitions par sa trésorerie disponible ou diverses sources de financements externes dont des émissions d'emprunts à taux variable.

Ainsi, la Société peut être exposée au risque de change, de taux d'intérêt ou de variation du cours des soutes sur ses transactions fermes et prévisionnelles.

La politique de la Société consiste à couvrir partiellement les risques de change, de taux d'intérêt et de variation des cours des soutes, sur des durées correspondant à celles des transactions connues ou anticipées. Pour atteindre ses objectifs de couverture, la Société conclut des contrats d'achat et de vente à terme de devises, a recours à des instruments dérivés sur les taux d'intérêt, et à des contrats d'approvisionnement sur les soutes. Les instruments dérivés sont négociés de gré à gré auprès d'institutions financières de premier plan.

Lorsque la corrélation entre l'opération couverte et l'instrument de couverture est démontrée, la Société applique la comptabilité de couverture :

- Le résultat réalisé sur les instruments de couverture est reconnu en résultat de manière symétrique au mode de comptabilisation des produits et charges sur l'élément couvert. Lorsque le résultat de la couverture est réalisé avant que l'élément couvert ne soit lui-même comptabilisé en résultat, les gains et pertes réalisés sont comptabilisés au bilan.
- Le résultat latent correspondant aux variations de valeur de l'instrument de couverture est reconnu en résultat de manière symétrique à l'élément couvert. Les variations de valeur des instruments de couverture à terme ne sont pas reconnues au bilan, sauf si la reconnaissance de ces variations permet un traitement symétrique avec l'élément couvert.
- Dans le cadre de sa stratégie, la Direction de la Société peut autoriser le dénouement anticipé d'instruments dérivés initialement conclus à des fins de couverture. Dans ce cas, le résultat de l'opération est inscrit dans le résultat de l'exercice.

Lorsque la corrélation entre l'opération couverte et l'instrument dérivé n'est pas démontrée (position ouverte isolée), la variation de valeur de l'instrument dérivé est comptabilisée au bilan et les pertes latentes sont provisionnées.

2. Événements significatifs de l'exercice 2024

Activité et données clés

L'industrie du transport et de la logistique a connu une année favorable en 2024 en raison de plusieurs événements inattendus. Après une année difficile en 2023 marquée par un déstockage des inventaires entraînant une pression sur la demande, la combinaison d'une demande accrue et des perturbations en mer Rouge en 2024 a conduit à une augmentation significative des taux de fret maritime spot et, dans l'ensemble, à des conditions de marché plus favorables pour l'industrie du transport et de la logistique. En effet, les préoccupations en matière de sécurité en Mer Rouge liées aux tensions géopolitiques ont entraîné le redéploiement des navires autour du Cap de Bonne-Espérance. Ce rallongement des rotations a pesé sur la capacité effective de transport disponible sur le marché, maintenant ainsi les tarifs du transport maritime de conteneurs à un niveau élevé tout au long de l'année. La reprise de la demande a probablement été alimentée par une combinaison de facteurs, notamment la poursuite des dépenses des consommateurs, le développement de nouveaux acteurs du e-commerce et potentiellement une anticipation des commandes de la part de certains clients aux États-Unis. Cela s'est traduit par une augmentation des volumes aériens et maritimes au niveau de l'industrie, par rapport à une base faible en 2023. De plus, la résilience de l'environnement macroéconomique global (avec une consommation robuste aux États-Unis, des signes de reprise en Europe et une croissance soutenue en Asie du Sud, au Moyen-Orient et en Amérique Latine) a soutenu l'industrie du transport et de la logistique en 2024.

En termes de taux de change, l'euro s'est déprécié en fin d'exercice face au dollar américain, pour s'établir à 1,0353 au 31 décembre 2024 contre 1,10359 au 31 décembre 2023. En revanche, le taux moyen est resté stable sur l'exercice, à 1,08188 sur 2024 contre 1,08136 en 2023.

Politique financière

La Société continue d'investir une partie de sa trésorerie excédentaire dans des placements bancaires (dépôts bancaires essentiellement et d'autres placements, dont des SICAV). Les dépôts bancaires s'élèvent à la fin de l'exercice à 6991,1 millions d'euros (y compris intérêts courus non échus), dont 900,1 millions d'euros classés en « dépôts et cautionnements », 3,415 millions d'euros classés en « valeurs mobilières de placements » et 2.676 millions d'euros en disponibilités.

Notations

La notation du Groupe par les agences financières est restée inchangée au cours de l'exercice. Ainsi, Moody's a maintenu sa notation à Ba1 avec une perspective stable et Standard and Poor's à BB+ avec une perspective stable.

Politique d'investissement et de désinvestissement – Activité Maritime

Commandes, acquisitions & cessions de navires sur l'exercice

En 2024, la Société a passé commande de 12 navires pour une valeur de 2.578 millions d'euros. Ces navires seront livrés entre 2027 et 2028.

Au cours de l'exercice, la Société a également mis en service 12 navires neufs pour un total de 738,5 millions d'euros et acquis 19 navires d'occasion pour un total de 869,9 millions d'euros, dont 9 par suite de levées d'options d'achats sur l'exercice.

La Société a également cédé 5 navires pour 250,2 millions d'euros (valeur brute).

Politique d'investissement et de désinvestissement – Activité Logistique

Finalisation de l'acquisition de Bolloré Logistics

Suite au contrat de cession signé le 11 juillet 2023, la Société a finalisé le 29 février 2024 l'acquisition de 100% de la société Bolloré Logistics, l'un des leaders mondiaux du transport et de la logistique pour l'industrie du luxe, la parfumerie et les cosmétiques, la santé, l'aéronautique et la défense, pour un montant de 4.851 millions d'euros hors frais d'acquisition et net de la dette et de la trésorerie acquises.

Le 20 décembre 2024, afin de regrouper l'ensemble de ses activités logistiques dans un même pôle, la Société a apporté ses titres de Bolloré Logistics à sa filiale CEVA Logistics. En rémunération de cet apport, Ceva Logistics a procédé à une augmentation de capital par émission d'actions nouvelles émises au bénéfice de l'apporteur. A l'issue de l'augmentation de capital, le taux de participation de la Société dans Ceva Logistics est maintenu à 100%.

Politique d'investissement et de désinvestissement – Activité Médias

Acquisition de Altice Medias (renommé par la suite RMC-BFM)

Le 2 juillet 2024, CMA Audiovisual, filiale de CMA Media et sous-filiale de la Société, a acquis 100% du capital de Altice Media, troisième groupe privé de médias en France avec notamment les chaînes et antennes BFM et RMC. Le montant de la transaction s'élève à 1.570 millions d'euros hors frais d'acquisition. L'acquisition d'Altice Media a été financée par la Société, pour partie par une augmentation de capital de CMA Media et pour une autre partie par un prêt accordé à CMA Media.

CMA Media, filiale à 100% de la Société, porte l'ensemble des participations du Groupe dans l'activité médias.

Politique de financement

Emission obligataire

Le 4 juillet 2024, la Société a procédé à une émission obligataire (« Emission Originale ») d'une valeur nominale de 400 millions d'euros à échéance 2029 et au taux de 5,5%. Le 8 octobre, une émission obligataire complémentaire a été réalisée pour un montant de 200 millions d'euros, formant une seule et même classe d'obligations avec les obligations originales. Ces obligations complémentaires ont été émises à un prix de 101,5% de la valeur nominale des obligations originales.

Programme de titrisation

En mai 2024, la Société a prolongé la maturité de son programme de titrisation relatif aux créances maritimes, passant du premier trimestre 2026 au premier trimestre 2027.

Initiatives à but non lucratif

Le 25 avril 2024, la Société et Bpifrance ont annoncé le lancement opérationnel d'un fonds dédié à l'accélération de la transition énergétique dans l'industrie maritime française. Ce fonds a reçu une dotation de 200 millions d'euros dans le cadre de l'initiative de 1,5 milliards d'euros (dont une partie à but non lucratif) lancée par le Groupe en 2022 pour favoriser la transition vers des énergies plus propres. L'engagement total, ainsi que l'allocation de 100 millions d'euros à Kyutai, la fondation européenne à initiative privée dédiée à la recherche ouverte en intelligence artificielle, ont été enregistrés dans le résultat de l'exercice (charges externes).

Première application du Système d'échanges de quotas de l'Union Européenne

Depuis le 1^{er} janvier 2024, dans le cadre du Pacte vert européen et en accord avec les directives de l'Union européenne, le transport maritime conteneurisé est entré dans le Système d'Echange de Quotas d'Emission de l'Union Européenne (SEQUE UE). L'objectif de ce système est de limiter les émissions du transport maritime conteneurisé en deçà du plafond du SEQUE de l'UE. La Société est donc soumise à ce régime, selon le modèle économique de production. En 2024, ce dispositif a généré des coûts additionnels de 124,97 millions d'euros.

Ocean Alliance

En février 2024, la Société et ses partenaires (COSCO Shipping, Evergreen et OOCL) ont signé l'extension de la coopération Ocean Alliance pour au moins 5 années supplémentaires à compter de 2027, soit jusqu'en 2032.

3. Commentaires sur le bilan

3.1. Actif immobilisé

Valeurs brutes

Les immobilisations incorporelles, corporelles et financières ont varié comme suit au cours de l'exercice (en millions d'euros) :

(en millions d'euros)		31-déc-23	Acquisitions de l'exercice	Cessions et mises au rebut de l'exercice	Autres mouvements	31-déc-24
Logiciels, concessions, droits, brevets	(1)	599,5	3,9	(3,3)	33,6	633,7
Fonds de commerce		320,6				320,6
Autres immobilisations incorporelles		506,5				506,5
Immobilisations en cours	(2)	45,5	31,5		(33,6)	43,5
Immobilisations incorporelles		1 472,2	35,4	(3,3)	0,0	1 504,3
Terrains		1,4				1,4
Constructions		16,2			1,9	18,1
Matériel de manutention		6,4				6,4
Matériel et Outillage		16,9			24,1	40,9
Navires et Equipements	(3)	5 273,9	1 100,5	(250,4)	803,4	6 927,4
Conteneurs	(4)	2 365,2	569,5	(813,9)		2 120,8
Installations et Agencements		7,5	4,7		0,9	13,1
Œuvres d'Art		2,0				2,0
Matériels et mobiliers de bureau		35,3	2,2	(1,5)	1,3	37,2
Malis de fusion Actifs corporels		25,8				25,8
Concessions		8,6				8,6
Immobilisations en cours	(5)	4 327,9	3 293,5	(2 900,4)	(699,6)	4 021,4
Immobilisations corporelles		12 087,0	4 970,4	(3 966,2)	132,0	13 223,2
Titres de participation	(6)	17 153,7	5 388,1	(0,6)		22 541,2
Créances sur participations		164,9	18,3	(24,2)	5,2	164,2
Autres titres		468,1	1,0			469,0
Dépôts et cautionnements	(7)	514,7	39,6	(85,8)	25,8	494,3
Prêts	(8)	6 585,4	4 253,0	(2 191,8)	54,5	8 701,0
Immobilisations financières		24 886,7	9 699,8	(2 302,4)	85,5	32 369,7
Total Immobilisations		38 445,9	14 705,6	(6 271,9)	217,5	47 097,1

(1) Les autres mouvements pour 33,6 millions d'euros concernent des mises en service d'immobilisations en cours, principalement constituées de frais d'installation et de développement de logiciels applicatifs pour la finance et les activités opérationnelles de la Société.

(2) Les acquisitions de l'exercice pour 31,5 millions d'euros correspondent aux projets IT en cours de développement portant essentiellement sur la transformation digitale du Groupe.

(3) Les variations du compte « Navires et équipements » s'expliquent comme suit :

– Un investissement de 1.100,5 millions d'euros se décomposant comme suit :

- 869,9 millions d'euros pour l'acquisition de 19 navires d'occasion ;
- L'acquisition d'un navire neuf pour 67,1 millions d'euros ;
- 163,5 millions d'euros d'investissements de mise à niveau effectués sur la flotte, dont 46,3 millions d'euros pour des arrêts techniques ;

- Des cessions de navires pour 250,4 millions d'euros ;
- Par ailleurs, les autres mouvements, pour un montant de 803,4 millions d'euros correspondent aux mises en service (en provenance des immobilisations en cours) de 11 navires pour un total de 671,4 millions d'euros et à un navire transféré dans le cadre d'une opération de transfert universel de patrimoine (TUP) pour 132 millions d'euros.

(4) Les acquisitions et levées d'options d'achats de conteneurs sur l'exercice représentent 569,5 millions d'euros et les cessions 813,9 millions d'euros.

(5) Au 31 décembre 2024, les immobilisations en cours s'élèvent à 4.021,4 millions d'euros et se décomposent principalement comme suit :

- Des navires en cours de construction pour 2.881,2 millions d'euros
- Des avions en cours de construction pour 1.134,1 millions d'euros

(6) Les titres de participation s'élèvent à 22.541,2 millions d'euros au 31 décembre 2024, en hausse de 5.387,5 millions d'euros sur l'exercice. Cette variation résulte principalement de la souscription aux augmentations de capital de Ceva Logistics et de CMA Media.

(7) Les dépôts et cautionnements baissent de 20 millions d'euros sur l'exercice passant de 514,2 millions d'euros au 31 décembre 2023 à 494,2 millions d'euros au 31 décembre 2024. Cette baisse résulte principalement d'une diminution des dépôts bancaires à plus d'un an.

(8) L'augmentation nette des prêts est de 2.115,6 millions d'euros. Elle est principalement liée à :

- L'augmentation de 1.064,7 millions d'euros des financements accordés à CMA CGM Securities BV dans le cadre du programme de titrisation de créances
- L'augmentation des prêts participatifs pour 1.165,6 millions d'euros, en lien avec l'évolution du nombre de navires livrés.

Amortissements et dépréciations

Les amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles, corporelles et financières ont varié comme suit au cours de l'exercice (en millions d'euros) :

(en millions d'euros)	31-déc-23	Dotations de l'exercice	Reprises et mises au rebut de l'exercice	Autres mouvements	31-déc-24
Logiciels, concessions, droits, brevets	481,7	43,7	(2,2)		523,3
Autres immobilisations incorporelles (9)	345,5	42,4			387,9
Immobilisations incorporelles	827,2	86,1	(2,2)	0,0	911,1
Constructions	8,0	0,5			8,5
Matériels portuaires	5,7	0,2			5,8
Matériels et outillages	12,3	2,2			14,5
Navires et équipements (10)	1 309,4	412,4	(2,8)	60,8	1 779,7
Conteneurs (11)	277,8	108,8	(42,3)		344,3
Installations et agencements	2,3	0,5			2,9
Autres matériels de transport	0,0				0,0
Matériels et mobiliers de bureau	28,5	2,7	(1,5)		29,8
Concessions	8,6				8,6
Malis de fusion Actifs corporels	3,8	2,0			5,7
Immobilisations corporelles	1 656,5	529,3	(46,6)	60,8	2 199,9
Participations (12)	1 184,8	431,9	(340,9)		1 275,8
Créances sur participations (13)	37,7		(1,1)		36,6
Autres titres (14)	0,8	6,5			7,3
Dépôts et cautionnements (15)	0,5		(0,3)		0,2
Prêts (16)	122,3	145,2	(122,3)		145,2
Immobilisations financières	1 346,1	583,6	(464,6)	0,0	1 465,1
Total	3 829,8	1 199,0	(513,4)	60,8	4 576,2

(9) Les portefeuilles clients sont amortis sur 12 ans et représentent une dotation de 42,4 millions d'euros sur l'exercice.

(10) Les dotations aux amortissements relatives aux navires s'élevaient à 412,4 millions sur l'exercice, en hausse de 77,7 millions d'euros par rapport à 2023, ce qui s'explique par l'acquisition de navires d'occasion et la mise en service de navires neufs.

(11) Les dotations de 108,8 millions d'euros sur les conteneurs en 2024 sont comparables à celles de l'année précédente (100,6 millions d'euros) et en lien avec l'accroissement de la flotte.

(12) Les dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation concernent essentiellement les activités hors shipping. Les reprises sont relatives principalement aux titres CMA CGM Asia Pacific Ltd.

(13) Aucun mouvement significatif n'a été constaté au cours de l'exercice.

(14) Aucun mouvement significatif n'a été constaté au cours de l'exercice.

(15) Aucun mouvement significatif n'a été constaté au cours de l'exercice.

(16) Les provisions sur prêts correspondent essentiellement à la dépréciation de la totalité du nominal et intérêts courus sur les dépôts en livres libanaises ou indexés sur la livre libanaise.

3.2. Actif circulant et charges constatées d'avance

Stocks

Au 31 décembre 2024, le stock est essentiellement constitué de soutes, qui représentent 677,4 millions d'euros sur un total de 725,8 millions d'euros vs. 628,3 millions d'euros sur un total de 659,6 millions d'euros en 2023.

Cette augmentation s'explique par des variations contrastées en volumes et en prix, les stocks de soutes en volume à la clôture étant en hausse significative de 21% tandis que la valeur moyenne de la tonne est en baisse d'environ 12%.

Le stock se compose également des huiles et lubrifiants à hauteur de 44,4 millions d'euros et des quotas d'émissions carbone à hauteur pour 4,0 millions d'euros (voir § règles et méthodes comptables).

Echéances des créances

Au 31 décembre 2024, les échéances des créances et autres actifs circulants se décomposent comme suit (en millions d'euros) :

(en millions d'euros)	Montant brut au 31 Décembre 2024	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
Créances sur participations	164,2	15,3	148,8
Dépôts, cautionnements et autres	494,3	12,9	481,4
Prêts	8 701,0	2 921,5	5 779,4
Total des créances de l'actif immobilisé	9 359,5	2 949,8	6 409,7
Stocks et en cours	725,8	725,8	-
Avances, Acomptes versés	940,5	940,5	-
Clients et comptes rattachés	291,8	291,8	-
Assureurs (*)	1,0	1,0	-
Agents (*)	1 184,5	1 184,5	-
Groupe et associés (*)	4 206,2	4 206,2	-
Créances fiscales et sociales (*)	295,6	295,6	-
Autres débiteurs divers (*)	2 673,9	2 673,9	-
Charges constatées d'avance	1 090,5	242,4	848,0
Valeurs mobilières de placement	3 443,5	3 443,5	-
Disponibilités	2 676,0	2 676,0	-
Total de l'actif circulant	17 529,3	16 681,3	848,0

(*) L'ensemble de ces comptes sont regroupés sous le poste « Autres créances diverses » à l'actif du bilan (8.361,2 millions d'euros).

Dépréciations

Les dépréciations de l'actif circulant ont évolué comme suit au cours de l'exercice (en millions d'euros) :

(en millions d'euros)	31-déc-23	Dotations	Reprises	Reprise sans Utilisation	Autres mouvements	31-déc-24
Stocks et en-cours	-	-	-	-	-	0,0
Clients et comptes rattachés	15,4	7,0	-	(1,3)	68,2	89,3
Groupe et associés (*)	242,6	120,1	-	-	-	362,7
Autres débiteurs divers (*)	28,5	6,9	-	(7,5)	-	27,9
Agents (*)	109,2	86,6	(12,4)	(105,7)	-	77,7
Valeurs mobilières de placement	27,0	28,5	-	-	(27,0)	28,5
Dépréciation de l'actif circulant	422,8	249,1	(12,4)	(114,5)	41,2	586,2

(*) Autres créances diverses à l'actif du bilan (468,3 millions d'euros).

3.3. Autres créances diverses

Les autres créances diverses s'élèvent à 8.361,2 millions d'euros en valeur brute au 31 décembre 2024, en augmentation de 1.823,3 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2023. Cette hausse s'explique essentiellement par l'augmentation des positions en comptes courants des filiales et des agents (+468,1 millions d'euros), l'augmentation des encours relatifs aux conventions de trésorerie (+217,2 millions d'euros), et une augmentation significative des intérêts de conventions de trésorerie (+173,7 millions d'euros).

De plus, les produits à recevoir s'établissent à 2.037,1 millions d'euros, soit une augmentation de 556,1 millions d'euros.

3.4. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement s'élèvent à 3.415,0 millions d'euros nets au 31 décembre 2024 et sont composées de dépôts bancaires à moins d'un an pour 1.956 millions d'euros et de SICAV pour 1.459 millions d'euros.

3.5. Ecart de conversion

Au 31 décembre 2024, les pertes et gains de change latents inscrits dans les comptes d'écarts de conversion actifs et passifs s'élèvent respectivement à 2.258,7 millions d'euros (2.129,3 millions d'euros au 31 décembre 2023) et 2.027,0 millions d'euros (1.836,0 millions d'euros au 31 décembre 2023).

L'analyse par devise des positions nettes des écarts de conversion actifs et passifs a conduit la Société à constater une provision pour risques de change de 382,0 millions d'euros à la clôture (359,5 millions d'euros au 31 décembre 2023).

3.6. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 1.090,5 millions d'euros au 31 décembre 2024, en augmentation de 370,6 millions d'euros sur l'exercice, par rapport aux 719,8 millions d'euros en 2023.

3.7. Charges à répartir sur plusieurs exercices

Les charges à répartir ont varié comme suit au cours de l'exercice :

(en millions d'euros)	31-déc-23	Augmentations	Diminutions	31-déc-24
Frais d'émission d'emprunt obligataire	-	5,7	(0,6)	5,1
Frais d'émission d'emprunt Ets crédit navires	4,5	-	(0,8)	3,7
Frais d'émission d'emprunt	4,5	5,7	(1,4)	8,8

L'augmentation des frais d'émission d'emprunt obligataire est liée à l'emprunt obligataire de 600 millions d'euros émis au cours de l'exercice.

3.8. Capitaux propres

La variation des capitaux propres s'analyse comme suit (en millions d'euros) :

(en millions d'euros)	31-déc-23	Affectation du résultat 2023	Résultat de l'exercice	TUP SNC	Autres mouvements	Dividendes	31-déc-24
Capital social	250,0	-	-	-	-	-	250,0
Prime de fusion	31,7	-	-	-	-	-	31,7
Prime d'émission	591,9	-	-	-	-	-	591,9
Réserve légale	25,0	-	-	-	-	-	25,0
Autres réserves	1 033,6	-	-	-	-	-	1 033,6
Report à nouveau	37 372,0	4 106,8	-	(74,9)	(1 403,1)	(1 142,5)	38 858,4
Acompte sur dividendes	(1 403,1)	-	-	-	1 403,1	(929,0)	(929,0)
Résultat de l'exercice	4 106,8	(4 106,8)	5 638,9	-	-	-	5 638,9
Subventions d'investissement	-	-	-	-	-	-	0,0
Provisions réglementées	306,0	-	-	-	61,1	-	367,0
Total capitaux propres	42 313,9	0,0	5 638,9	(74,9)	61,1	(2 071,5)	45 867,6

Les principales variations de l'exercice sont les suivantes :

- L'affectation du résultat 2023 (profit de 4.106,8 millions d'euros) au report à nouveau ;
- Le résultat de l'exercice (bénéfice) de 5.638,9 millions d'euros ;
- La distribution d'un dividende 2023 de 2.750,0 millions de dollars américains (2.545,6 millions d'euros) décidée par l'Assemblée Générale du 11 mars 2024, incluant l'acompte sur dividende de 1.500,0 millions de dollars américains (1.403,1 millions d'euros) décidé lors du Conseil d'Administration du 10 novembre 2023 ;
- L'acompte sur dividende 2024 décidé lors du Conseil d'Administration du 8 novembre 2024, à hauteur de 1.000,0 millions de dollars américains (929,0 millions d'euros).

3.9. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges ont évolué comme suit au cours de l'exercice (en millions d'euros) :

(en millions d'euros)	31-déc-23	Dotations	Reprises	Reprise sans Utilisation	31-déc-24
Provisions pour litiges	315,3	94,2	(6,9)	(112,4)	290,3
Provisions pour pertes de change	359,5	382,0	(359,5)	-	382,0
Provisions pour risques et charges	3,9	0,1	(0,1)	-	3,9
Provisions pour impôts	35,1	24,0	(3,9)	(13,1)	42,1
Provisions pour grosses réparations	171,0	120,2	(39,0)	-	252,1
Provisions pour retraite non courant	3,7	-	(0,0)	-	3,7
Provisions ancienneté & médaille du travail	2,3	0,2	(0,1)	-	2,4
Provisions retraites personnel conférences	0,2	(0,0)	(0,0)	-	0,1
Provisions charges courantes	-	-	-	-	0,0
Provisions pour risques et charges	891,0	620,7	(409,5)	(125,5)	976,6

3.10. Dettes financières et dettes d'exploitation

Variation des dettes financières

Les dettes financières ont évolué comme suit au cours de l'exercice (en millions d'euros) :

(en millions d'euros)	31-déc-23	Nouvelles Dettes	Remboursements	Autres mouvements	31-déc-24
Emprunts obligataires remboursables en actions	-	-	-	-	0,0
Emprunts obligataires	{1}	600,0	-	16,2	616,2
Emprunts et dettes auprès des états de crédit	{2}	5,8	(4,1)	0,2	101,9
Concours bancaires		4,8	(3,9)	-	0,9
Emprunts et dettes financières divers	{3}	296,9	(147,9)	50,6	564,3
Total dettes financières	307,5	1 064,7	(156,0)	67,0	1 283,2

- (1) La Société a émis au cours de l'exercice un emprunt obligataire de 600 millions d'euros en 2 tranches remboursables en 2029.
- (2) La Société a contracté au cours de l'exercice un emprunt de 100 millions d'euros auprès d'un établissement de crédit à échéance de 2029.
- (3) La Société a émis un programme de titres de créances négociables pour 500 millions d'euros souscrit par les investisseurs à hauteur de 200 millions d'euros au 31 décembre 2024.

Echéances des dettes

Au 31 décembre 2024, les échéances des dettes sont les suivantes (en millions d'euros) :

(en millions d'euros)	Montant brut au 31 Décembre 2024	Échéances à moins d'1 an	Échéances de 1 an à 5 ans	Échéances de plus de 5 ans
Emprunt obligataire	616,2	16,2	600,0	-
Emprunts auprès des établissements de crédit	101,9	1,9	100,0	-
Découverts bancaires	0,9	0,9	-	-
Autres dettes financières	564,3	255,7	103,4	205,2
Dettes financières	1 283,2	274,6	803,4	205,2
Fournisseurs	842,9	842,9	-	-
Fournisseurs immobilisations	139,5	139,5	-	-
Avances et acomptes	70,4	70,4	-	-
Dettes fiscales et sociales	354,3	354,3	-	-
Groupe et associés (*)	3 862,7	3 862,7	-	-
Agents (*)	657,1	657,1	-	-
Autres dettes d'exploitation (*)	3 945,1	3 945,1	-	-
Produits constatés d'avance	1 705,5	1 705,5	-	-
Dettes d'exploitation	11 577,3	11 577,3	-	-
Total Dettes	12 860,6	11 851,9	803,4	205,2

(*) L'ensemble de ces comptes sont regroupés sous le poste « Autres dettes » au passif du bilan (8.464,8 millions d'euros).

Les covenants, déterminés sur la base des agrégats financiers issus des comptes consolidés du Groupe, ont été respectés au 31 décembre 2024.

4. Commentaires sur le compte de résultat

4.1. Produits d'exploitation

Ventilation du chiffre d'affaires

La ventilation du chiffre d'affaires par secteur d'activité se présente comme suit :

(en millions d'euros)	2024	2023	Variation	
			€	%
Fret maritime	26 328,7	20 984,7	5 344,0	25,5%
Locations de conteneurs	254,9	247,4	7,5	3,0%
Ventes d'espaces et frètement de navires	2 663,8	2 228,3	435,6	19,5%
Positionnement et réacheminement	1 452,7	1 352,8	99,8	7,4%
Surestaries	1 261,0	2 132,1	(871,2)	-40,9%
Activités diverses	339,2	408,1	(68,9)	-16,9%
Chiffre d'affaires total	32 300,3	27 353,5	4 946,9	18,1%

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2024 s'établit à 32.300,3 millions d'euros, en augmentation de 4.946,9 millions d'euros (+18,1%) par rapport à l'exercice 2023.

Cette évolution s'explique principalement par l'augmentation de l'activité « Fret maritime » de 5.344,0 millions d'euros (+25,5%). Elle résulte de la croissance combinée des volumes (+7,8%) et des taux de fret (+19%). D'autres activités sont également en croissance significative : +19,5% pour les ventes d'espaces & frètements de navires, +7,4% pour les positionnements et réacheminements et +3% pour la location de containers.

En revanche, les postes « surestaries » et « activités diverses » connaissent respectivement une baisse de -40,9% et de -16,9% au cours de l'exercice 2024.

4.2. Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	2024	2023	Variation	
			€	%
Achats et variations de stocks	(4 374,2)	(3 922,2)	(452,0)	11,5%
Charges externes	(22 003,5)	(20 343,8)	(1 659,6)	8,2%
Impôts & taxes	(35,3)	(42,7)	7,4	-17,4%
Charges de personnel	(547,3)	(461,6)	(85,8)	18,6%
Autres charges d'exploitation	(15,2)	(12,1)	(3,1)	25,6%
Dotations aux amortissements et aux provisions	(1 314,0)	(1 132,9)	(181,1)	16,0%
Quote-part opérations réalisées en commun	0,0	0,0	0,0	0,0%
Pertes de change liées à l'exploitation	(1 761,7)	(1 691,2)	(70,5)	4,2%
Total charges d'exploitation	(30 051,2)	(27 606,6)	(2 444,6)	8,9%

Les charges d'exploitation s'élèvent à 30.051,2 millions d'euros au titre de l'exercice 2024, en hausse de 8,9% par rapport à 2023.

L'augmentation des charges d'exploitation est principalement due à la hausse des charges externes de 1.659,6 millions d'euros (+8,2%) et des achats et variations de stocks de 452,0 millions d'euros (+11,5%), en lien avec la croissance de l'activité.

Les pertes de change liées à l'exploitation augmentent de 70,5 millions d'euros par rapport à 2023, tandis que l'évolution du poste « amortissements » s'explique par l'augmentation du nombre de navires en service.

La hausse des charges d'exploitation étant plus faible que celle des revenus, le résultat d'exploitation croît de façon significative et s'établit à 4.690,2 millions d'euros en 2024 contre 2.138,6 millions d'euros en 2023.

4.3. Résultat financier

Le résultat financier de l'exercice 2024 est un gain de 1.440,2 millions d'euros (contre un gain de 1.964,5 millions d'euros pour l'exercice 2023) et se compose essentiellement de :

- 651,0 millions d'euros de produits financiers de participation, dont 343,8 millions d'euros de dividendes (1.812 millions d'euros pour l'exercice 2023) ;
- 677,3 millions d'euros de gains nets de change sur opérations financières, contre une perte nette de 600,8 millions d'euros en 2023 ;
- 495,6 millions d'euros de produits d'intérêts et charges assimilées nettes contre 748,7 millions d'euros pour l'exercice 2023, qui s'expliquent principalement par la diminution des intérêts perçus sur les placements, liée à la diminution de la trésorerie disponible au cours de l'exercice 2024.
- 356,5 millions d'euros de dotations nettes de provisions et dépréciations (dotation nette de 250,7 millions d'euros pour l'exercice 2023), qui concernent principalement les variations de la dépréciation des titres de participation et de la provision pour pertes de change.

4.4. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel négatif de 345,9 millions d'euros en 2024 (contre un gain de 72,9 millions d'euros en 2023), inclut principalement une perte nette sur la cession d'actifs financiers.

4.5. Intéressement des salariés

La charge d'intéressement comptabilisée au titre de l'exercice 2024 s'élève à 33,3 millions d'euros (charge d'intéressement de 17,5 millions d'euros comptabilisée au titre de l'exercice 2023).

4.6. Impôt sur les sociétés

Option en faveur du régime de la taxation forfaitaire au tonnage

La Société a opté à compter du 1er janvier 2003 en faveur du régime de taxation forfaitaire au tonnage des entreprises de transport maritime. Ce dispositif permet de déterminer forfaitairement le résultat imposable provenant des opérations directement liées à l'exploitation de certains navires possédés en pleine propriété ou en copropriété ou bien encore affrétés coque nue ou à temps. Ce résultat forfaitaire est déterminé à partir d'un barème appliqué à chacun des navires éligibles en fonction de sa jauge UMS nette. Cette option est prise pour une période irrévocable de dix ans et est renouvelable au terme de cette période. La Société a renouvelé son option à la taxe au titre de 2023 pour une troisième période de 10 ans.

La Société a constaté une charge d'impôt 150,7 millions d'euros net des réductions et crédits d'impôts au cours de l'exercice 2024 (106,1 millions d'euros pour l'exercice 2023).

Effet de l'application du régime fiscal des groupes de sociétés sur le résultat

Depuis le 1er janvier 2004, la Société a opté pour le régime fiscal des groupes de sociétés en qualité de société tête de Groupe.

Pour l'exercice 2024, l'application de ce régime a induit un produit d'intégration fiscale pour la Société, en tant que tête de Groupe de l'intégration fiscale, de 38,4 millions d'euros (produit de 54,5 millions d'euros au titre de l'exercice 2023).

Contrôles fiscaux en cours

La Société est soumise en France à des contrôles fiscaux sur les exercices 2019 à 2022, non finalisés à date. Dans le cadre de ces contentieux, la Société coopère pleinement avec les autorités concernées.

Allègements et accroissements de la dette future d'impôt

La Société ne dispose pas de déficit reportable. La Société ne dispose pas d'autres allègements ou accroissements significatifs de sa dette future d'impôt.

4.7. Résultat net

Le résultat net de l'exercice 2024 est un bénéfice de 5.638,9 millions d'euros contre un bénéfice de 4.106,8 millions d'euros au titre de l'exercice 2023.

5. Autres informations

5.1. Parties liées

Informations relatives aux parties liées

La Société n'a réalisé au cours de l'exercice aucune transaction significative et non conclue à des conditions normales de marché avec des parties liées.

Identité de la société consolidante

CMA CGM SA est la société-mère du groupe CMA CGM. Elle est contrôlée par la société Merit France SAS.

5.2. Engagements hors bilan

Construction de navires

Au 31 décembre 2024, la Société est engagée dans un programme de construction de 69 navires porte-conteneurs à livrer, représentant un engagement total restant à honorer de 8.361,2 millions d'euros avant financement (8.451,1 millions d'euros au 31 décembre 2023 pour 89 navires à livrer), s'étalant jusqu'en 2028.

Construction d'avions

La Société est engagée dans un programme de construction de 10 avions à livrer d'ici 2027, représentant un engagement total restant à honorer de 311,9 millions d'euros avant financement (contre 11 avions pour 344,3 millions d'euros au 31 décembre 2023).

Sûretés réelles données

(en millions d'euros)	31/12/2024	31-déc-23	Variation
Garanties bancaires couvrant le financement de navires et de conteneurs	2 362 3	1 928 2	434 1
Garanties bancaires sur les terminaux portuaires	486 1	446 0	40 0
Nantissements	46 7	42 2	4 5
Cautions douanières	0 9		0 9
Autres garanties	661 8	628 8	33 0

Indemnités de fin de carrière

Des indemnités de fin de carrière sont versées aux membres du personnel lors de leur départ à la retraite. CMA CGM SA comptabilise les indemnités de fin de carrière au moment où elles sont versées.

Le montant des engagements de CMA CGM SA en matière d'indemnités de fin de carrière est évalué à 69,0 millions d'euros au 31 décembre 2024, contre 65,8 millions d'euros au 31 décembre 2023. Les engagements de retraite pour la France ont pris en compte l'augmentation de l'âge minimal de départ en retraite de 62 à 64 ans, cet impact représente 3,0 millions d'euros.

Les méthodes actuarielles utilisées et les principales hypothèses économiques afin de calculer les indemnités de départ à la retraite sont les suivantes :

Taux d'actualisation retenu :	3,25% (3,25% au 31 décembre 2023)
Taux de revalorisation des salaires personnel :	3% & 4,1% (2,9% & 4,1% au 31 décembre 2023 selon CSP)
Taux d'inflation :	2,0% (2,0% au 31 décembre 2023)

La table de mortalité utilisée est celle des statistiques de la table THTF 00-02.

L'hypothèse de l'âge de fin de carrière se situe à 55 ans pour le personnel naviguant et entre 62 et 67 ans selon les catégories socio-professionnelles (CSP).

Information en matière d'instruments financiers

Dans le cadre normal de ses activités, la Société a recours à des instruments financiers afin de couvrir les risques de variation du cours des soutes.

Au 31 décembre 2024, la juste valeur de ces instruments financiers non reconnus dans les comptes sociaux correspond à un gain latent net d'un montant total de 2,9 millions d'euros (perte latente nette d'un montant total de 52,3 millions d'euros au 31 décembre 2023).

Biens pris en crédit-bail

Engagements de crédit-bail pour les navires et les conteneurs (en millions d'euros) :

Poste du bilan	Redevances restant à payer			
	Jusqu'à 1 an	+ 1 an à 5 ans	+ 5 ans	Total à payer
Navires	568.8	2 616.4	1 792.4	4 977.7
Conteneurs	0.7	0.6	0.0	1.3
Total	569.5	2 617.0	1 792.4	4 979.0

Biens pris en location

Engagements de location pour les navires, les conteneurs et l'immobilier (en millions d'euros) :

Poste du bilan	Loyers restant à payer			
	Jusqu'à 1 an	+ 1 an à 5 ans	+ 5 ans	Total à payer
Navires	1 640.7	4 052.3	2 192.2	7 885.3
Conteneurs	796.5	2 165.8	983.6	3 946.0
Immobilier	4.4	32.6	16.3	53.3
Total	2 441.6	6 250.7	3 192.1	11 884.5

Contrat d'acquisition Santos Brazil Participacoes.

Le 22 septembre 2024, CMA Terminal Atlantic SA et CMA Terminals, sous-filiales de la Société, ont conclu un contrat d'acquisition de gré à gré d'une participation de 47,55 % dans Santos Brazil Participações SA pour un total de 6.333 millions de reals brésiliens (1.044 millions d'euros), sous réserve de certains ajustements. La Société est garante de l'opération.

Santos Brazil est un opérateur multi terminaux incluant le plus grand terminal à conteneurs d'Amérique du Sud dans le port de Santos.

La réalisation de la prise de participation susmentionnée est soumise aux conditions habituelles, incluant les approbations des autorités brésiliennes compétentes, et devrait avoir lieu dans les premiers mois de 2025.

5.3. Passifs éventuels

La Société est impliquée dans un certain nombre de contentieux juridiques et fiscaux, incluant entre autres des présomptions de violations de règles de libre concurrence. Certains de ces contentieux, dont l'issue finale est sujette à beaucoup d'incertitudes, peuvent inclure des montants significatifs, qui ne peuvent être quantifiés avec précision à la date de clôture.

5.4. Effectif moyen

L'effectif moyen de la Société sur l'exercice 2024 s'élève à 3.737 salariés (3.707 salariés au titre de l'exercice 2023).

5.5. Tableau des filiales et participations

Filiales Françaises (en millions d'euros)	Capital	Capitaux propres avant affectation des résultats *	Quote-part du capital détenu (%)	Valeur brute comptable des titres détenus	Valeur nette comptable des titres détenus	Prêts / avances consentis par la société non encore remboursé	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice	Résultat du dernier exercice *	Dividendes encaissés par la société au cours du dernier
CEVA Logistics SA	3 255,7	10 562,5	100%	10 144,8	10 144,8	328,4		341,3	728,6	-
CMA TERMINALS HOLDING	982,2	2 474,9	100%	2 527,1	2 527,1	531,6		0,4	(53,8)	-
CMA MEDIA	929,8	929,8	100%	929,8	633,2	490,9		-	(296,2)	-
AIR France KLM (1)	126,7	500,0	9%	399,0	187,9	-		30 019,0	390,0	-
CMA CGM AIR CARGO HOLDING	252,7	322,5	100%	311,2	311,2	7,7		500,0	(0,6)	-
CMA CGM PARTICIPATIONS	13,0	(79,1)	100%	273,8	-	457,5		-	(0,3)	-
CMA CGM INLAND SERVICES	0,1	81,6	100%	59,0	59,0	25,3		0,4	8,0	-
CMA TERMINALS INVESTMENT	49,1	49,1	100%	49,1	49,1	0,0		-	(0,0)	-
CMA CGM GROUP FUND FOR ENERGIE	46,0	46,5	100%	46,0	40,8	120,7		-	(5,7)	-
ZEBOX VENTURES	45,0	45,2	100%	45,0	42,5	4,0		-	(2,7)	-
SKY LINK FRANCE	10,9	19,3	100%	21,2	16,1	41,0		7,7	(3,2)	-
CMA CGM PYRAMIDES France	0,3	11,0	100%	0,3	0,3	-		-	0,5	1,6
CMA SHIPS SAS	0,1	5,7	100%	0,1	0,1	0,0		686,4	(0,1)	-
THE TRAVELLER S CLUB	0,1	0,6	100%	0,1	0,1	0,6		2,6	0,9	0,8
GREENMODAL TRUCK SERVICE LE HAVRE (1)	0,1	0,1	100%	0,1	0,1	-		-	(0,0)	-
GREENMODAL TRUCK SERVICE FOS (1)	0,1	0,1	100%	0,0	0,0	-		-	0,0	-
SCI TOUR D'ARENC	0,0	31,0	99%	0,0	0,0	-		21,0	6,4	-
SCI TANGRAM	0,0	(1,3)	99%	0,0	-	48,4		5,2	(3,0)	-
UNION DES PRODUCTEURS DE BANANES (1)	0,1	24,0	6%	0,0	0,0	-		148,3	(0,1)	-
CMA CGM AGENCIES WORLDWIDE PORT + (1)	0,0	152,5	100%	0,0	0,0	(0,0)		-	152,0	190,0
Autres filiales françaises (2)	0,2	0,7	2%	0,0	0,0	-		1,5	0,6	-
Total filiales françaises				14 806,5	14 012,1	3 421,2				192,4

* Données au 31 décembre 2024 sauf pour (1), (2).

(1) Données au 31 décembre 2023

(2) Données consolidées (sous-pallier)

Filiales Etrangères	Devise	Capital (mDev)	Capitaux propres avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenu (%)	Valeur brute comptable des titres détenus (ml)	Valeur nette comptable des titres détenus (ml)	Prêts / avances consentis par la société non encore remboursés (ml)	Cautions et avais donnés par la société (ml)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé (ml/Devise)*	Résultat du dernier exercice (ml/Devise)*	Dividendes encaissés par la société au cours du dernier exercice (ML)
CMA CGM Asia Pacific Ltd	USD	4 201,5	5 978,0	100%	4 363,3	4 363,3	0,0	-	37,9	130,8	131,1
PORT LIBERTY USA LLC	USD	462,1	244,9	99%	2 581,9	2 581,9	46,4	-	-	(2,9)	-
CMA CGM GMBH	EUR	6,5	159,0	100%	406,8	172,0	75,5	-	19,9	(28,9)	-
COMANAV (1)	MAD	437,2	480,8	100%	160,3	48,5	-	-	159,6	28,3	4,4
CMA CGM DENIZ ACENTEIGI (1)	TRY	7,9	258,0	22%	71,0	7,7	0,0	-	2 508,8	1025,9	8,0
FRANSABANK EL DJAZAIR SPA (2)	DZD	20 000,0	20 653,8	34%	49,5	49,5	-	-	4 773,7	2 322,1	-
CMA CGM INTERNATIONAL SHIPPING CO	USD	60,8	(237,9)	100%	41,2	-	246,9	-	16,1	(10,8)	-
SCI DU GOLF DE GUINEE	XOF	425,0	903,1	100%	19,4	19,4	-	-	721,2	96,8	-
SPA CMA CGM Construction (4)	DZD	650,0	675,1	100%	7,0	5,0	-	-	33,5	24,8	-
CMA CGM INTL HOLDINGS UK (1)	GBP	0,0	(0,0)	100%	5,8	-	-	-	-	(0,0)	-
CMA CGM BUTTERFLY PTE LTD (1)	USD	2,5	4,9	100%	2,2	2,2	(0,0)	-	2,5	(1,0)	-
CMA CGM UK HOLDING (1)	GBP	13,3	6,2	11%	1,7	0,8	0,0	-	-	(0,0)	-
CMA CGM CHINA (1)	CNY	67,0	133,2	100%	1,5	1,5	-	-	509,5	42,2	4,5
CMA CGM SHIPS (3)	MAD	0,3	(17,1)	100%	1,2	-	-	-	-	(0,0)	-
PT CONTAINER AGENCY INDO (1)	USD	1,0	1,4	49%	0,5	0,5	0,8	-	15,0	2,9	-
CMA CGM Shared Service Center (1)	INR	16,3	900,5	100%	0,5	0,5	-	-	6 030,7	457,9	3,4
Autres filiales étrangères (5)					0,8	0,5	1,9	-	-	-	-
Total filiales étrangères					7 734,7	7 253,3	371,5				151,3

* Données au 31 décembre 2024 sauf pour (1), (2), (3), (4) et (5).

(1) Données au 30 novembre 2024

(2) Données au 30 juin 2024

(3) Données au 31 octobre 2023

(4) Données au 31 décembre 2023

(5) Données consolidées (sous-palier)

5.6. Evénements postérieurs à la clôture

Liquidité

En janvier 2025, CMA CGM a prolongé la maturité de son programme de titrisation relatif aux créances en lien avec les activités de logistique, passant ainsi du quatrième trimestre 2026 au quatrième trimestre 2027.

Loi de Finance 2025

Le projet de loi de finances pour 2025 a été approuvé par le Parlement français début février 2025 et validé par le Conseil Constitutionnel, ouvrant la voie à sa promulgation. Il comprend différentes mesures fiscales, parmi lesquelles (i) une contribution exceptionnelle à l'impôt sur les sociétés sur les grandes entreprises et, (ii) une contribution exceptionnelle sur le résultat d'exploitation des grandes entreprises de transport maritime. Ces contributions, applicables au titre de l'exercice 2025, n'affectent pas les montants des impôts sur le résultat courant ou différés reconnus au 31 décembre 2024, mais augmenteront la charge fiscale courante de la Société en 2025, de manière temporaire.

La contribution exceptionnelle sur le résultat d'exploitation des grandes entreprises de transport maritime de 12% est basée sur la moyenne, pour les exercices 2024 et 2025, d'un agrégat intermédiaire spécifique du compte de résultat des états financiers individuels de CMA CGM établi selon les normes comptables françaises. La majeure partie de la contribution devrait être payée en 2025 sur la base d'un mécanisme d'acompte.

CMA CGM

Exercice clos le 31 décembre 2024

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

KPMG SA

Le Mirabeau
4, quai d'Arenc
Boulevard Jacques Saadé
13002 Marseille
S.A. au capital de € 5 497 100
775 726 417 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

ERNST & YOUNG Audit

Boulevard Jacques Saadé
48, quai du Lazaret
13002 Marseille
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

CMA CGM

4 quai d'Arenc – Boulevard Jacques Saadé – 13235 Marseille Cedex 02

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

A l'Assemblée générale de la société CMA CGM,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CMA CGM relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des titres de participation :

- Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2024 s'élève à 21.265 millions d'euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans le paragraphe « Immobilisations financières » de la partie « 1.3. Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels.
- Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, en particulier les situations nettes des filiales et les perspectives de résultat établies par les directions opérationnelles de la société, à revoir les calculs effectués par la société et à examiner la procédure d'approbation de ces estimations par la direction.
- Nous avons également procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations étant toutefois rappelé que, ces estimations reposant sur des hypothèses qui présentent par nature un caractère incertain, les réalisations seront donc susceptibles de différer, parfois de manière significative, des données prévisionnelles utilisées.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Marseille, le 28 février 2025

Les commissaires aux comptes

KPMG SA

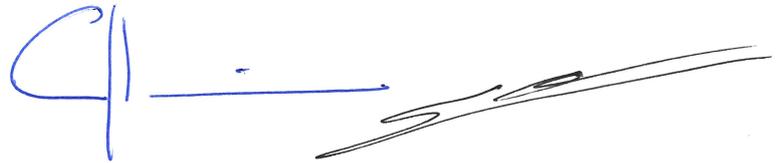
ERNST & YOUNG Audit



Handwritten signatures in blue ink for Jacques Pierre and Loïc Herrmann.

Jacques Pierre

Loïc Herrmann



Handwritten signatures in blue ink for Camille de Guillebon and Charles-Emmanuel Chosson.

Camille de Guillebon

Charles-Emmanuel Chosson



CMA CGM S.A.

Comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Sommaire	Pages
Bilan actif au 31 décembre 2024	2
Bilan passif au 31 décembre 2024.....	3
Compte de résultat 2024	4
1. Présentation de la société, principes, règles et méthodes comptables.....	5
1.1. Présentation de la Société.....	5
1.2. Principes d'établissement des comptes annuels	5
1.3. Règles et méthodes comptables	6
2. Evénements significatifs de l'exercice 2024	10
3. Commentaires sur le bilan.....	12
3.1. Actif immobilisé	12
3.2. Actif circulant et charges constatées d'avance	15
3.3. Autres créances diverses.....	16
3.4. Valeurs mobilières de placement	16
3.5. Ecarts de conversion	16
3.6. Charges constatées d'avance	16
3.7. Charges à répartir sur plusieurs exercices	17
3.8. Capitaux propres.....	17
3.9. Provisions pour risques et charges	18
3.10. Dettes financières et dettes d'exploitation.....	18
4. Commentaires sur le compte de résultat	20
4.1. Produits d'exploitation	20
4.2. Charges d'exploitation	20
4.3. Résultat financier.....	21
4.4. Résultat exceptionnel.....	21
4.5. Intéressement des salariés	21
4.6. Impôt sur les sociétés	21
4.7. Résultat net	22
5. Autres informations	23
5.1. Parties liées	23
5.2. Engagements hors bilan	23
5.3. Passifs éventuels.....	25
5.4. Effectif moyen	25
5.5. Tableau des filiales et participations.....	26
5.6. Evénements postérieurs à la clôture.....	28

Bilan actif au 31 décembre 2024

ACTIF (en millions d'euros)	31-déc-24		31-déc-23	
	Montant brut	Amortissements ou dépréciations	Montant net	Montant net
Actif immobilisé				
Frais de conception de logiciels	677,2	(523,3)	153,9	163,3
Fonds de commerce	320,6	(192,8)	127,8	127,8
Autres immobilisations incorporelles	506,5	(195,1)	311,4	353,8
Immobilisations incorporelles	1 504,3	(911,1)	593,2	645,0
Terrains et constructions	19,5	(8,5)	11,0	9,5
Matériels portuaires	6,4	(5,8)	0,5	0,7
Matériels et outillages	40,9	(14,5)	26,4	4,6
Matériels spécifiques d'exploitation	9 048,2	(2 124,0)	6 924,2	6 051,8
Autres immobilisations corporelles	86,8	(47,0)	39,8	36,0
Immobilisations corporelles en cours	4 021,4	0,0	4 021,4	4 327,9
Immobilisations corporelles	13 223,2	(2 199,9)	11 023,2	10 430,6
Participations	22 541,2	(1 275,8)	21 265,4	15 968,8
Créances rattachées à des participations	164,2	(36,6)	127,6	127,2
Autres titres immobilisés	469,0	(7,3)	461,7	467,2
Prêts	8 701,0	(145,2)	8 555,7	6 463,0
Dépôts et cautionnements	494,3	(0,2)	494,2	514,2
Immobilisations financières	32 369,7	(1 465,1)	30 904,5	23 540,6
Total de l'actif immobilisé	47 097,1	(4 576,2)	42 521,0	34 616,1
Actif circulant et charges constatées d'avance				
Stocks et en cours	725,8	0,0	725,8	659,6
Avances et acomptes versés	940,5	0,0	940,5	1 046,3
Clients et comptes rattachés	291,8	(89,3)	202,5	252,3
Autres créances diverses	8 361,2	(468,3)	7 892,9	6 157,6
Valeurs mobilières de placement	3 443,5	(28,5)	3 415,0	4 124,5
Disponibilités	2 676,0	0,0	2 676,0	4 685,7
Charges constatées d'avance	1 090,5	0,0	1 090,5	719,8
Total de l'actif circulant et charges constatées d'a	17 529,3	(586,2)	16 943,1	17 645,8
Charges à répartir sur plusieurs exercices	10,2	(1,4)	8,8	4,5
Primes remboursement	0,0	0,0	0,0	0,0
Ecart de conversion actif	2 258,7	0,0	2 258,7	2 129,3
Total de l'actif	66 895,4	(5 163,8)	61 731,6	54 395,6

Bilan passif au 31 décembre 2024

PASSIF (en millions d'euros)	31-déc-24	31-déc-23
Capitaux propres		
Capital social	250,0	250,0
Primes de fusion, d'émission, d'apport	623,6	623,6
Réserve légale	25,0	25,0
Autres Réserves	1 033,6	1 033,6
Report à nouveau	38 858,4	37 372,0
Résultat de l'exercice	5 638,9	4 106,8
Acompte sur dividendes	(929,0)	(1 403,1)
Subventions d'investissement	0,0	0,0
Provisions réglementées	367,0	306,0
Total des capitaux propres	45 867,5	42 313,9
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques	676,1	678,7
Provisions pour charges	300,5	212,3
Total des provisions pour risques et charges	976,6	891,0
Dettes		
Emprunts obligataires remboursables en actions	0,0	0,0
Emprunts obligataires	616,2	0,0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	101,9	5,8
Concours bancaires	0,9	4,8
Emprunts et dettes financières divers	564,3	296,9
Total des Dettes financières	1 283,2	307,5
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	70,4	103,2
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	842,9	883,6
Dettes fiscales et sociales	354,3	134,9
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	139,5	187,4
Autres dettes	8 464,8	6 658,2
Total des Dettes d'exploitation	9 871,8	7 967,3
Produits constatés d'avance	1 705,5	1 080,0
Total des Comptes de régularisation	1 705,5	1 080,0
Total des dettes et comptes de régularisation	12 860,6	9 354,8
Ecart de conversion passif	2 027,0	1 836,0
Total du passif	61 731,6	54 395,6

Compte de résultat 2024

(en millions d'euros)	2024	2023
Prestations de services et activités annexes	32 300,3	27 353,5
Chiffre d'affaires	32 300,3	27 353,5
Production immobilisée	4,3	7,9
Subventions d'exploitation	2,3	2,1
Reprises sur amortissements et provisions	647,7	523,1
Transferts de charges	58,6	40,8
Autres produits d'exploitation	3,9	1,5
Gains de change liés à l'exploitation	1 724,2	1 816,1
Produits d'exploitation	34 741,4	29 745,1
Achats	(4 374,2)	(3 922,2)
Charges externes	(22 003,5)	(20 343,8)
Impôts & taxes	(35,3)	(42,7)
Charges de personnel	(547,3)	(461,6)
Autres charges d'exploitation	(15,2)	(12,1)
Dotations aux amortissements et provisions	(1 314,0)	(1 132,9)
Pertes de change liées à l'exploitation	(1 761,7)	(1 691,2)
Charges d'exploitation	(30 051,2)	(27 606,6)
Résultat d'exploitation	4 690,2	2 138,6
Produits financiers de participation	651,0	2 039,3
Intérêts et produits assimilés	1 027,5	1 328,8
Différences positives de change sur opérations financières	1 807,4	1 710,9
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	(27,0)	28,1
Reprises sur provisions	1 110,9	432,7
Transferts de charges financières	(0,1)	0,0
Produits financiers	4 569,7	5 539,7
Dotations aux amortissements et provisions	(1 467,5)	(683,4)
Intérêts et charges assimilés	(531,8)	(580,1)
Différences négatives de change sur opérations financières	(1 130,2)	(2 311,7)
Charges financières	(3 129,5)	(3 575,2)
Résultat financier	1 440,2	1 964,5
Résultat courant	6 130,4	4 103,1
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	4,5	0,4
Produits de cessions d'actif	8 449,7	1 445,2
Autres produits exceptionnels	1,3	0,4
Reprises de provisions exceptionnelles	23,1	15,4
Produits exceptionnels	8 478,7	1 461,4
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	(22,1)	(16,1)
Valeurs comptables des actifs cédés	(8 792,8)	(1 368,2)
Autres charges exceptionnelles	(0,1)	(0,1)
Dotations aux amortissements et provisions exceptionnelles	(9,7)	(4,2)
Charges exceptionnelles	(8 824,6)	(1 388,5)
Résultat exceptionnel	(345,9)	72,9
Résultat avant intéressement et impôts	5 784,5	4 176,0
Intéressement des salariés	(33,3)	(17,5)
Intégration fiscale	38,4	54,5
Impôt sur les sociétés	(150,7)	(106,1)
Résultat net	5 638,9	4 106,8

ANNEXE

1. Présentation de la Société, principes, règles et méthodes comptables

1.1. Présentation de la Société

Les comptes annuels de CMA CGM S.A. (ci-dessous « la Société ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 28 février 2025.

Ils seront soumis à l'approbation des actionnaires lors de la prochaine Assemblée Générale annuelle de CMA CGM S.A.

CMA CGM S.A. est une société anonyme de droit français dont l'adresse du siège social est Boulevard Jacques Saadé, 4 quai d'Arenc, 13002 Marseille, France.

Les activités principales du Groupe sont le transport de marchandises par porte-conteneurs ainsi que la logistique, à travers la gestion de fret (aérien et maritime), le transport terrestre, la logistique contractuelle et la logistique des véhicules finis assurés par CEVA. Les autres activités du Groupe incluent principalement les terminaux portuaires, les opérations de transport par voie aérienne, le transport maritime spécialisé et les médias.

1.2. Principes d'établissement des comptes annuels

Déclaration de conformité

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ont été élaborés conformément à la réglementation en vigueur résultant du Recueil des Normes Comptables françaises adopté le 5 juin 2014 par l'Autorité des Normes Comptables, incluant le règlement 2014-03 relatif au Nouveau Plan Comptable Général homologué par l'arrêté du 8 septembre 2014.

Ce recueil réunit l'ensemble des textes qui régissent l'établissement des comptes annuels des entreprises industrielles et commerciales en un corpus unique.

Les comptes annuels ont été établis selon une hypothèse de continuité d'exploitation comme les comptes de l'exercice précédent.

Unité de présentation

Toutes les valeurs sont arrondies au million d'euros le plus proche avec une décimale (euros 000 000), principalement dans les tableaux chiffrés, sauf indication contraire (dans les commentaires attachés).

1.3. Règles et méthodes comptables

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont constituées de :

- Logiciels informatiques inscrits à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production et amortis selon leur durée prévisionnelle d'utilisation estimée. Les frais de développement de logiciels sont reconnus en immobilisations dès lors que l'intégralité des critères suivants est démontrée :
 - o Intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
 - o Capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
 - o Probabilité de réalisation des avantages économiques futurs ;
 - o Disponibilité des ressources techniques, financières et autres de l'entreprise pour achever l'immobilisation et pour l'utiliser ou pour la vendre ;
 - o Capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Les frais de développement immobilisés sont valorisés à leur coût de production et comprennent des frais accessoires affectables à la période de développement.

- Portefeuilles clients acquis auprès de sociétés du Groupe dans le cadre de la réorganisation des lignes du Groupe. Les portefeuilles clients immobilisés à la date de clôture sont amortis sur 12 ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Le prix de revient des matériels navals, acquis neufs, inclut les frais de préfinancement supportés avant leur livraison.

Les dépenses ultérieures relatives à des immobilisations corporelles sont comptabilisées comme des charges de l'exercice au cours duquel elles sont supportées si elles maintiennent le niveau de performance de l'actif. Elles sont en revanche ajoutées à la valeur comptable de l'immobilisation initiale quand les avantages économiques futurs sont supérieurs au niveau initial de performance et que leur coût peut être évalué de façon fiable.

Le coût des arrêts techniques imposés par les réglementations en vigueur est inscrit à l'actif immobilisé de la Société, et amorti linéairement sur la période séparant deux arrêts techniques (pour les navires dont la Société a la propriété juridique – voir aussi ci-après § Provisions pour risques et charges).

Le cas échéant, le coût total d'un actif est réparti entre ses différents éléments constitutifs (composants) s'il s'avère que les durées d'utilité sont différentes. Dans ce cas, chaque élément d'actif est amorti sur une durée distincte.

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement en fonction de leur durée probable d'utilisation. Les durées retenues sont les suivantes :

- Constructions sur terrains en propriété :	15 à 40 ans
- Constructions/Agencements sur terrains/Immeubles loués :	durée du bail
- Navires :	25 à 30 ans
- Epurateurs de fumée :	7 ans
- Conteneurs :	12 à 15 ans
- Autres matériels et outillages :	7 à 10 ans
- Matériel informatique, matériel et mobilier de bureau :	3 à 10 ans
- Concessions :	durée du contrat

Les plans d'amortissement des navires et des conteneurs tiennent compte de valeurs résiduelles revues et, le cas échéant, ajustées à chaque clôture. La valeur résiduelle des navires est fonction des prix les plus bas observés sur le marché de la ferraille. La valeur résiduelle des conteneurs est basée sur l'expérience de la Société dans la revente de conteneurs d'occasion.

Immobilisations financières

Les titres de participation et les autres titres immobilisés sont inscrits à l'actif à leur coût d'acquisition. La Société a opté pour le rattachement des frais d'acquisition au coût d'acquisition des titres (méthode de référence).

A la clôture de l'exercice, une dépréciation sur les titres de participation est calculée, le cas échéant, par référence à la valeur d'utilité des participations concernées. La valeur d'utilité est notamment déterminée sur la base des capitaux propres des filiales concernées ou de valorisations fondées sur l'actualisation des prévisions de génération future de trésorerie.

Les titres de participation acquis en devises sont convertis en euros au cours de change historique, c'est-à-dire au cours en vigueur à la date de chaque opération (acquisition, cession, ...) les concernant.

Les créances rattachées à des participations et les autres créances de l'actif immobilisé sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constituée lorsqu'il existe un risque de non-recouvrement.

Stocks

Les stocks sont principalement composés des matières et fournitures nécessaires à l'exploitation des navires. Ils sont essentiellement constitués de combustibles, évalués selon la méthode du "premier entré premier sorti" et de lubrifiants qui, lors de leur acquisition, sont inscrits à l'actif et imputés dans les charges au compte de résultat au moment de leur consommation sur la base de leur coût moyen pondéré.

Par ailleurs, la directive européenne N° 2023/959 du 10 mai 2023 modifiant la directive 2003/87/CE établissant un système d'échange de quotas d'émissions à effet de serre inclut à compter de 2024 le secteur du transport maritime au sein du système d'échange des quotas d'émissions de l'Union Européenne.

Afin de se conformer à la nouvelle réglementation, la Société achète sur le marché des quotas carbone couvrant les obligations de tout le Groupe en matière de taxe sur les émissions de carbone. Lorsque les émissions de gaz à effet de serre en quantité sont inférieures au nombre de quotas d'émission en portefeuille, la différence est comptabilisée à l'actif du bilan en stocks. A l'inverse, un passif est comptabilisé si les émissions de gaz à effet de serre en quantité sont supérieures au nombre de quotas d'émission en portefeuille.

Créances de l'actif circulant

Les créances d'exploitation sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Conformément à la règle de prescription annuelle en vigueur dans le secteur des transports maritimes, les créances sur les clients et agents maritimes sont dépréciées au plus tard lorsque leur antériorité est supérieure à un an. Les créances clients douteuses sont dépréciées en totalité.

Les autres créances d'exploitation (correspondant principalement aux comptes courants de la Société, en tant qu'armateur avec ses agents maritimes, et aux comptes courants des sociétés du Groupe) et créances diverses font l'objet de dépréciation en fonction de leur situation spécifique.

Titrisation de créances

En mai 2024, la Société a étendu la maturité de son programme de titrisation relatif aux créances maritimes, passant du premier trimestre 2026 au premier trimestre 2027.

La titrisation s'analysant comme une cession, le traitement comptable opéré par la Société est le suivant :

- Les créances cédées sont sorties du bilan dès la remise du bordereau à l'organisme de titrisation ;

- L'ensemble des frais entraînés par l'opération constituent, comme pour toute cession d'éléments d'actifs, des charges de l'exercice au cours duquel a lieu l'opération. Ces charges sont comptabilisées en résultat financier.

Disponibilités et valeurs mobilières de placement

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse sont comptabilisées pour leur valeur nominale. Les disponibilités libellées en devises sont converties pour leur contre-valeur en euros au taux de clôture.

Les valeurs mobilières de placement sont inscrites au bilan pour leur coût d'acquisition. Les valeurs libellées en devises sont inscrites pour leur contre-valeur en euros au jour de la transaction et évaluées selon la méthode du "premier entré premier sorti". Lors de l'inventaire en fin d'exercice, des dépréciations sont constituées pour tenir compte, le cas échéant, des moins-values latentes résultant de la comparaison avec l'évaluation des titres faite sur la base des cours de clôture de l'exercice. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Les placements d'une durée initiale inférieure à douze mois, ou supérieure à douze mois, avec option de remboursement par anticipation et, ne répondant pas aux critères de comptabilisation en disponibilités, sont comptabilisés en valeurs mobilières de placements.

Les placements d'une durée initiale supérieure à douze mois, sans option de remboursement par anticipation, sont comptabilisés en dépôts.

Charges à répartir sur plusieurs exercices

Les coûts directement liés à la mise en place initiale des emprunts sont comptabilisés à l'actif en charges à répartir sur plusieurs exercices et sont reconnus au compte de résultat sur la durée des emprunts.

Opérations en devises - Ecart de conversion

Les produits et charges libellés en monnaies étrangères sont convertis en euros aux taux de change effectifs par transaction au jour de l'opération.

Les créances et dettes libellées en devises sont converties aux cours de change correspondants à la clôture de l'exercice. Les pertes et les gains de conversion latents qui en résultent figurent respectivement dans les comptes d'écart de conversion actif et passif. Conformément au règlement ANC 2015-05 que CMA CGM applique depuis le 1^{er} janvier 2017, la méthode retenue repose sur le calcul d'une position nette de change devise par devise. Le cas d'une perte de change nette sur une devise fait l'objet d'une provision pour risque de change.

Provisions pour risques et charges

Les provisions font l'objet d'une évaluation au cas par cas correspondant à la meilleure estimation de l'obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie équivalente.

Comme précisé ci-avant, la Société applique l'approche par composant en inscrivant à l'actif la valeur des opérations de révisions majeures intervenues ou à intervenir sur ses navires en propriété, ce composant faisant l'objet d'un amortissement. Cependant, la Société a conservé en provision pour arrêts techniques celles portant sur des navires dont elle n'a pas la propriété juridique, mais dont elle a l'obligation de les entretenir dans le cadre de contrats de location ou de montages financiers. Ces arrêts techniques ont la nature comptable de provisions pour charges.

Emprunts

Les emprunts obligataires comme les emprunts bancaires sont comptabilisés à leur valeur nominale au fur et à mesure des souscriptions, à la date de leur encaissement.

Fait générateur du chiffre d'affaires et des charges associées

Les revenus du fret et des autres activités sont reconnus au compte de résultat dès lors qu'ils sont certains dans leur principe, acquis à l'exercice et peuvent être estimés de façon suffisamment fiable.

Les revenus du fret sont reconnus selon un pourcentage d'avancement basé sur la proportion du temps de transport effectué à la date de clôture au titre des connaissements (bill of lading ou BL) non encore déchargés à cette date. Les revenus du fret différés sont enregistrés en produits constatés d'avance.

Les coûts directement attribuables au transport de conteneurs sont reconnus au moment de l'escale maritime où ils ont été engagés.

Impôt sur les sociétés

La charge d'impôt sur les sociétés enregistrée au compte de résultat représente l'estimation de la charge d'impôt due au titre de l'exercice clôturé, étant rappelé que la Société a opté pour le régime forfaitaire de la taxe au tonnage et est tête de l'intégration fiscale (voir ci-après §4.6 Impôt sur les sociétés).

Engagements de retraite et d'indemnités de fin de carrière

La Société verse des cotisations aux organismes qui assurent le versement des prestations de retraite, dans le cadre des régimes obligatoires en vigueur en France. Lors de leur départ à la retraite, les personnes concernées bénéficient d'indemnités de fin de carrière dont l'engagement correspondant ne fait pas l'objet d'une provision mais est mentionné en engagement hors bilan (voir §5.2 Engagements hors bilan).

Instruments financiers

La Société conduit ses activités à l'échelle mondiale. Les ventes sont libellées principalement en dollars américains ou en euros, selon les lignes concernées. Les investissements opérationnels (navires et conteneurs) sont réalisés pour l'essentiel en dollars américains, y compris sous forme de crédits-baux ou de contrats présentant des caractéristiques analogues. Les achats de carburant (soutes) sont également libellés en dollars américains. Enfin, la Société peut financer ses acquisitions par sa trésorerie disponible ou diverses sources de financements externes dont des émissions d'emprunts à taux variable.

Ainsi, la Société peut être exposée au risque de change, de taux d'intérêt ou de variation du cours des soutes sur ses transactions fermes et provisionnelles.

La politique de la Société consiste à couvrir partiellement les risques de change, de taux d'intérêt et de variation des cours des soutes, sur des durées correspondant à celles des transactions connues ou anticipées. Pour atteindre ses objectifs de couverture, la Société conclut des contrats d'achat et de vente à terme de devises, a recours à des instruments dérivés sur les taux d'intérêt, et à des contrats d'approvisionnement sur les soutes. Les instruments dérivés sont négociés de gré à gré auprès d'institutions financières de premier plan.

Lorsque la corrélation entre l'opération couverte et l'instrument de couverture est démontrée, la Société applique la comptabilité de couverture :

- Le résultat réalisé sur les instruments de couverture est reconnu en résultat de manière symétrique au mode de comptabilisation des produits et charges sur l'élément couvert. Lorsque le résultat de la couverture est réalisé avant que l'élément couvert ne soit lui-même comptabilisé en résultat, les gains et pertes réalisés sont comptabilisés au bilan.
- Le résultat latent correspondant aux variations de valeur de l'instrument de couverture est reconnu en résultat de manière symétrique à l'élément couvert. Les variations de valeur des instruments de couverture à terme ne sont pas reconnues au bilan, sauf si la reconnaissance de ces variations permet un traitement symétrique avec l'élément couvert.
- Dans le cadre de sa stratégie, la Direction de la Société peut autoriser le dénouement anticipé d'instruments dérivés initialement conclus à des fins de couverture. Dans ce cas, le résultat de l'opération est inscrit dans le résultat de l'exercice.

Lorsque la corrélation entre l'opération couverte et l'instrument dérivé n'est pas démontrée (position ouverte isolée), la variation de valeur de l'instrument dérivé est comptabilisée au bilan et les pertes latentes sont provisionnées.

2. Evénements significatifs de l'exercice 2024

Activité et données clés

L'industrie du transport et de la logistique a connu une année favorable en 2024 en raison de plusieurs événements inattendus. Après une année difficile en 2023 marquée par un déstockage des inventaires entraînant une pression sur la demande, la combinaison d'une demande accrue et des perturbations en mer Rouge en 2024 a conduit à une augmentation significative des taux de fret maritime spot et, dans l'ensemble, à des conditions de marché plus favorables pour l'industrie du transport et de la logistique. En effet, les préoccupations en matière de sécurité en Mer Rouge liées aux tensions géopolitiques ont entraîné le redéploiement des navires autour du Cap de Bonne-Espérance. Ce rallongement des rotations a pesé sur la capacité effective de transport disponible sur le marché, maintenant ainsi les tarifs du transport maritime de conteneurs à un niveau élevé tout au long de l'année. La reprise de la demande a probablement été alimentée par une combinaison de facteurs, notamment la poursuite des dépenses des consommateurs, le développement de nouveaux acteurs du e-commerce et potentiellement une anticipation des commandes de la part de certains clients aux États-Unis. Cela s'est traduit par une augmentation des volumes aériens et maritimes au niveau de l'industrie, par rapport à une base faible en 2023. De plus, la résilience de l'environnement macroéconomique global (avec une consommation robuste aux États-Unis, des signes de reprise en Europe et une croissance soutenue en Asie du Sud, au Moyen-Orient et en Amérique Latine) a soutenu l'industrie du transport et de la logistique en 2024.

En termes de taux de change, l'euro s'est déprécié en fin d'exercice face au dollar américain, pour s'établir à 1,0353 au 31 décembre 2024 contre 1,10359 au 31 décembre 2023. En revanche, le taux moyen est resté stable sur l'exercice, à 1,08188 sur 2024 contre 1,08136 en 2023.

Politique financière

La Société continue d'investir une partie de sa trésorerie excédentaire dans des placements bancaires (dépôts bancaires essentiellement et d'autres placements, dont des SICAV). Les dépôts bancaires s'élèvent à la fin de l'exercice à 699,1 millions d'euros (y compris intérêts courus non échus), dont 900,1 millions d'euros classés en « dépôts et cautionnements », 3.415 millions d'euros classés en « valeurs mobilières de placements » et 2.676 millions d'euros en disponibilités.

Notations

La notation du Groupe par les agences financières est restée inchangée au cours de l'exercice. Ainsi, Moody's a maintenu sa notation à Ba1 avec une perspective stable et Standard and Poor's à BB+ avec une perspective stable.

Politique d'investissement et de désinvestissement – Activité Maritime

Commandes, acquisitions & cessions de navires sur l'exercice

En 2024, la Société a passé commande de 12 navires pour une valeur de 2.578 millions d'euros. Ces navires seront livrés entre 2027 et 2028.

Au cours de l'exercice, la Société a également mis en service 12 navires neufs pour un total de 738,5 millions d'euros et acquis 19 navires d'occasion pour un total de 869,9 millions d'euros, dont 9 par suite de levées d'options d'achats sur l'exercice.

La Société a également cédé 5 navires pour 250,2 millions d'euros (valeur brute).

Politique d'investissement et de désinvestissement – Activité Logistique

Finalisation de l'acquisition de Bolloré Logistics

Suite au contrat de cession signé le 11 juillet 2023, la Société a finalisé le 29 février 2024 l'acquisition de 100% de la société Bolloré Logistics, l'un des leaders mondiaux du transport et de la logistique pour l'industrie du luxe, la parfumerie et les cosmétiques, la santé, l'aéronautique et la défense, pour un montant de 4.851 millions d'euros hors frais d'acquisition et net de la dette et de la trésorerie acquises.

Le 20 décembre 2024, afin de regrouper l'ensemble de ses activités logistiques dans un même pôle, la Société a apporté ses titres de Bolloré Logistics à sa filiale CEVA Logistics. En rémunération de cet apport, Ceva Logistics a procédé à une augmentation de capital par émission d'actions nouvelles émises au bénéfice de l'apporteur. A l'issue de l'augmentation de capital, le taux de participation de la Société dans Ceva Logistics est maintenu à 100%.

Politique d'investissement et de désinvestissement – Activité Médias

Acquisition de Altice Medias (renommé par la suite RMC-BFM)

Le 2 juillet 2024, CMA Audiovisual, filiale de CMA Media et sous-filiale de la Société, a acquis 100% du capital de Altice Media, troisième groupe privé de médias en France avec notamment les chaînes et antennes BFM et RMC. Le montant de la transaction s'élève à 1.570 millions d'euros hors frais d'acquisition. L'acquisition d'Altice Media a été financée par la Société, pour partie par une augmentation de capital de CMA Media et pour une autre partie par un prêt accordé à CMA Media.

CMA Media, filiale à 100% de la Société, porte l'ensemble des participations du Groupe dans l'activité médias.

Politique de financement

Emission obligataire

Le 4 juillet 2024, la Société a procédé à une émission obligataire (« Emission Originale ») d'une valeur nominale de 400 millions d'euros à échéance 2029 et au taux de 5,5%. Le 8 octobre, une émission obligataire complémentaire a été réalisée pour un montant de 200 millions d'euros, formant une seule et même classe d'obligations avec les obligations originales. Ces obligations complémentaires ont été émises à un prix de 101,5% de la valeur nominale des obligations originales.

Programme de titrisation

En mai 2024, la Société a prolongé la maturité de son programme de titrisation relatif aux créances maritimes, passant du premier trimestre 2026 au premier trimestre 2027.

Initiatives à but non lucratif

Le 25 avril 2024, la Société et Bpifrance ont annoncé le lancement opérationnel d'un fonds dédié à l'accélération de la transition énergétique dans l'industrie maritime française. Ce fonds a reçu une dotation de 200 millions d'euros dans le cadre de l'initiative de 1,5 milliards d'euros (dont une partie à but non lucratif) lancée par le Groupe en 2022 pour favoriser la transition vers des énergies plus propres. L'engagement total, ainsi que l'allocation de 100 millions d'euros à Kyutai, la fondation européenne à initiative privée dédiée à la recherche ouverte en intelligence artificielle, ont été enregistrés dans le résultat de l'exercice (charges externes).

Première application du Système d'échanges de quotas de l'Union Européenne

Depuis le 1^{er} janvier 2024, dans le cadre du Pacte vert européen et en accord avec les directives de l'Union européenne, le transport maritime conteneurisé est entré dans le Système d'Echange de Quotas d'Emission de l'Union Européenne (SEQE UE). L'objectif de ce système est de limiter les émissions du transport maritime conteneurisé en deçà du plafond du SEQE de l'UE. La Société est donc soumise à ce régime, selon le modèle économique de production. En 2024, ce dispositif a généré des coûts additionnels de 124,97 millions d'euros.

Ocean Alliance

En février 2024, la Société et ses partenaires (COSCO Shipping, Evergreen et OOCL) ont signé l'extension de la coopération Ocean Alliance pour au moins 5 années supplémentaires à compter de 2027, soit jusqu'en 2032.

3. Commentaires sur le bilan

3.1. Actif immobilisé

Valeurs brutes

Les immobilisations incorporelles, corporelles et financières ont varié comme suit au cours de l'exercice (en millions d'euros) :

(en millions d'euros)		31-déc-23	Acquisitions de l'exercice	Cessions et mises au rebut de l'exercice	Autres mouvements	31-déc-24
Logiciels, concessions, droits, brevets	(1)	599,5	3,9	(3,3)	33,6	633,7
Fonds de commerce		320,6				320,6
Autres immobilisations incorporelles		506,5				506,5
Immobilisations en cours	(2)	45,5	31,5		(33,6)	43,5
Immobilisations incorporelles		1 472,2	35,4	(3,3)	0,0	1 504,3
Terrains		1,4				1,4
Constructions		16,2			1,9	18,1
Matériel de manutention		6,4				6,4
Matériel et Outillage		16,9			24,1	40,9
Navires et Equipements	(3)	5 273,9	1 100,5	(250,4)	803,4	6 927,4
Conteneurs	(4)	2 365,2	569,5	(813,9)		2 120,8
Installations et Agencements		7,5	4,7		0,9	13,1
Œuvres d'Art		2,0				2,0
Matériels et mobiliers de bureau		35,3	2,2	(1,5)	1,3	37,2
Malis de fusion Actifs corporels		25,8				25,8
Concessions		8,6				8,6
Immobilisations en cours	(5)	4 327,9	3 293,5	(2 900,4)	(699,6)	4 021,4
Immobilisations corporelles		12 087,0	4 970,4	(3 966,2)	132,0	13 223,2
Titres de participation	(6)	17 153,7	5 388,1	(0,6)		22 541,2
Créances sur participations		164,9	18,3	(24,2)	5,2	164,2
Autres titres		468,1	1,0			469,0
Dépôts et cautionnements	(7)	514,7	39,6	(85,8)	25,8	494,3
Prêts	(8)	6 585,4	4 253,0	(2 191,8)	54,5	8 701,0
Immobilisations financières		24 886,7	9 699,8	(2 302,4)	85,5	32 369,7
Total Immobilisations		38 445,9	14 705,6	(6 271,9)	217,5	47 097,1

(1) Les autres mouvements pour 33,6 millions d'euros concernent des mises en service d'immobilisations en cours, principalement constituées de frais d'installation et de développement de logiciels applicatifs pour la finance et les activités opérationnelles de la Société.

(2) Les acquisitions de l'exercice pour 31,5 millions d'euros correspondent aux projets IT en cours de développement portant essentiellement sur la transformation digitale du Groupe.

(3) Les variations du compte « Navires et équipements » s'expliquent comme suit :

– Un investissement de 1.100,5 millions d'euros se décomposant comme suit :

- 869,9 millions d'euros pour l'acquisition de 19 navires d'occasion ;
- L'acquisition d'un navire neuf pour 67,1 millions d'euros ;
- 163,5 millions d'euros d'investissements de mise à niveau effectués sur la flotte, dont 46,3 millions d'euros pour des arrêts techniques ;

- Des cessions de navires pour 250,4 millions d'euros ;
- Par ailleurs, les autres mouvements, pour un montant de 803,4 millions d'euros correspondent aux mises en service (en provenance des immobilisations en cours) de 11 navires pour un total de 671,4 millions d'euros et à un navire transféré dans le cadre d'une opération de transfert universel de patrimoine (TUP) pour 132 millions d'euros.

(4) Les acquisitions et levées d'options d'achats de conteneurs sur l'exercice représentent 569,5 millions d'euros et les cessions 813,9 millions d'euros.

(5) Au 31 décembre 2024, les immobilisations en cours s'élèvent à 4.021,4 millions d'euros et se décomposent principalement comme suit :

- Des navires en cours de construction pour 2.881,2 millions d'euros
- Des avions en cours de construction pour 1.134,1 millions d'euros

(6) Les titres de participation s'élèvent à 22.541,2 millions d'euros au 31 décembre 2024, en hausse de 5.387,5 millions d'euros sur l'exercice. Cette variation résulte principalement de la souscription aux augmentations de capital de Ceva Logistics et de CMA Media.

(7) Les dépôts et cautionnements baissent de 20 millions d'euros sur l'exercice passant de 514,2 millions d'euros au 31 décembre 2023 à 494,2 millions d'euros au 31 décembre 2024. Cette baisse résulte principalement d'une diminution des dépôts bancaires à plus d'un an.

(8) L'augmentation nette des prêts est de 2.115,6 millions d'euros. Elle est principalement liée à :

- L'augmentation de 1.064,7 millions d'euros des financements accordés à CMA CGM Securities BV dans le cadre du programme de titrisation de créances
- L'augmentation des prêts participatifs pour 1.165,6 millions d'euros, en lien avec l'évolution du nombre de navires livrés.

Amortissements et dépréciations

Les amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles, corporelles et financières ont varié comme suit au cours de l'exercice (en millions d'euros) :

(en millions d'euros)		31-déc-23	Dotations de l'exercice	Reprises et mises au rebut de l'exercice	Autres mouvements	31-déc-24
Logiciels, concessions, droits, brevets		481,7	43,7	(2,2)		523,3
Autres immobilisations incorporelles	(9)	345,5	42,4			387,9
Immobilisations incorporelles		827,2	86,1	(2,2)	0,0	911,1
Constructions		8,0	0,5			8,5
Matériels portuaires		5,7	0,2			5,8
Matériels et outillages		12,3	2,2			14,5
Navires et équipements	(10)	1 309,4	412,4	(2,8)	60,8	1 779,7
Conteneurs	(11)	277,8	108,8	(42,3)		344,3
Installations et agencements		2,3	0,5			2,9
Autres matériels de transport		0,0				0,0
Matériels et mobiliers de bureau		28,5	2,7	(1,5)		29,8
Concessions		8,6				8,6
Malis de fusion Actifs corporels		3,8	2,0			5,7
Immobilisations corporelles		1 656,5	529,3	(46,6)	60,8	2 199,9
Participations	(12)	1 184,8	431,9	(340,9)		1 275,8
Créances sur participations	(13)	37,7		(1,1)		36,6
Autres titres	(14)	0,8	6,5			7,3
Dépôts et cautionnements	(15)	0,5		(0,3)		0,2
Prêts	(16)	122,3	145,2	(122,3)		145,2
Immobilisations financières		1 346,1	583,6	(464,6)	0,0	1 465,1
Total		3 829,8	1 199,0	(513,4)	60,8	4 576,2

(9) Les portefeuilles clients sont amortis sur 12 ans et représentent une dotation de 42,4 millions d'euros sur l'exercice.

(10) Les dotations aux amortissements relatives aux navires s'élevèrent à 412,4 millions sur l'exercice, en hausse de 77,7 millions d'euros par rapport à 2023, ce qui s'explique par l'acquisition de navires d'occasion et la mise en service de navires neufs.

(11) Les dotations de 108,8 millions d'euros sur les conteneurs en 2024 sont comparables à celles de l'année précédente (100,6 millions d'euros) et en lien avec l'accroissement de la flotte.

(12) Les dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation concernent essentiellement les activités hors shipping. Les reprises sont relatives principalement aux titres CMA CGM Asia Pacific Ltd.

(13) Aucun mouvement significatif n'a été constaté au cours de l'exercice.

(14) Aucun mouvement significatif n'a été constaté au cours de l'exercice.

(15) Aucun mouvement significatif n'a été constaté au cours de l'exercice.

(16) Les provisions sur prêts correspondent essentiellement à la dépréciation de la totalité du nominal et intérêts courus sur les dépôts en livres libanaises ou indexés sur la livre libanaise.

3.2. Actif circulant et charges constatées d'avance

Stocks

Au 31 décembre 2024, le stock est essentiellement constitué de soutes, qui représentent 677,4 millions d'euros sur un total de 725,8 millions d'euros vs. 628,3 millions d'euros sur un total de 659,6 millions d'euros en 2023.

Cette augmentation s'explique par des variations contrastées en volumes et en prix, les stocks de soutes en volume à la clôture étant en hausse significative de 21% tandis que la valeur moyenne de la tonne est en baisse d'environ 12%.

Le stock se compose également des huiles et lubrifiants à hauteur de 44,4 millions d'euros et des quotas d'émissions carbone à hauteur pour 4,0 millions d'euros (voir § règles et méthodes comptables).

Echéances des créances

Au 31 décembre 2024, les échéances des créances et autres actifs circulants se décomposent comme suit (en millions d'euros) :

(en millions d'euros)	Montant brut au 31 Décembre 2024	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
Créances sur participations	164,2	15,3	148,8
Dépôts, cautionnements et autres	494,3	12,9	481,4
Prêts	8 701,0	2 921,5	5 779,4
Total des créances de l'actif immobilisé	9 359,5	2 949,8	6 409,7
Stocks et en cours	725,8	725,8	-
Avances, Acomptes versés	940,5	940,5	-
Clients et comptes rattachés	291,8	291,8	-
Assureurs (*)	1,0	1,0	-
Agents (*)	1 184,5	1 184,5	-
Groupe et associés (*)	4 206,2	4 206,2	-
Créances fiscales et sociales (*)	295,6	295,6	-
Autres débiteurs divers (*)	2 673,9	2 673,9	-
Charges constatées d'avance	1 090,5	242,4	848,0
Valeurs mobilières de placement	3 443,5	3 443,5	-
Disponibilités	2 676,0	2 676,0	-
Total de l'actif circulant	17 529,3	16 681,3	848,0

(*) L'ensemble de ces comptes sont regroupés sous le poste « Autres créances diverses » à l'actif du bilan (8.361,2 millions d'euros).

Dépréciations

Les dépréciations de l'actif circulant ont évolué comme suit au cours de l'exercice (en millions d'euros) :

(en millions d'euros)	31-déc-23	Dotations	Reprises	Reprise sans Utilisation	Autres mouvements	31-déc-24
Stocks et en-cours	-	-	-	-	-	0,0
Clients et comptes rattachés	15,4	7,0	-	(1,3)	68,2	89,3
Groupe et associés (*)	242,6	120,1	-	-	-	362,7
Autres débiteurs divers (*)	28,5	6,9	-	(7,5)	-	27,9
Agents (*)	109,2	86,6	(12,4)	(105,7)	-	77,7
Valeurs mobilières de placement	27,0	28,5	-	-	(27,0)	28,5
Dépréciation de l'actif circulant	422,8	249,1	(12,4)	(114,5)	41,2	586,2

(*) *Autres créances diverses à l'actif du bilan (468,3 millions d'euros).*

3.3. Autres créances diverses

Les autres créances diverses s'élevaient à 8.361,2 millions d'euros en valeur brute au 31 décembre 2024, en augmentation de 1.823,3 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2023. Cette hausse s'explique essentiellement par l'augmentation des positions en comptes courants des filiales et des agents (+468,1 millions d'euros), l'augmentation des encours relatifs aux conventions de trésorerie (+217,2 millions d'euros), et une augmentation significative des intérêts de conventions de trésorerie (+173,7 millions d'euros).

De plus, les produits à recevoir s'établissent à 2.037,1 millions d'euros, soit une augmentation de 556,1 millions d'euros.

3.4. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement s'élevaient à 3.415,0 millions d'euros nets au 31 décembre 2024 et sont composées de dépôts bancaires à moins d'un an pour 1.956 millions d'euros et de SICAV pour 1.459 millions d'euros.

3.5. Ecarts de conversion

Au 31 décembre 2024, les pertes et gains de change latents inscrits dans les comptes d'écarts de conversion actifs et passifs s'élevaient respectivement à 2.258,7 millions d'euros (2.129,3 millions d'euros au 31 décembre 2023) et 2.027,0 millions d'euros (1.836,0 millions d'euros au 31 décembre 2023).

L'analyse par devise des positions nettes des écarts de conversion actifs et passifs a conduit la Société à constater une provision pour risques de change de 382,0 millions d'euros à la clôture (359,5 millions d'euros au 31 décembre 2023).

3.6. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élevaient à 1.090,5 millions d'euros au 31 décembre 2024, en augmentation de 370,6 millions d'euros sur l'exercice, par rapport aux 719,8 millions d'euros en 2023.

3.7. Charges à répartir sur plusieurs exercices

Les charges à répartir ont varié comme suit au cours de l'exercice :

(en millions d'euros)	31-déc-23	Augmentations	Diminutions	31-déc-24
Frais d'émission d'emprunt obligataire	-	5,7	(0,6)	5,1
Frais d'émission d'emprunt Ets crédit navires	4,5	-	(0,8)	3,7
Frais d'émission d'emprunt	4,5	5,7	(1,4)	8,8

L'augmentation des frais d'émission d'emprunt obligataire est liée à l'emprunt obligataire de 600 millions d'euros émis au cours de l'exercice.

3.8. Capitaux propres

La variation des capitaux propres s'analyse comme suit (en millions d'euros) :

(en millions d'euros)	31-déc-23	Affectation du résultat 2023	Résultat de l'exercice	TUP SNC	Autres mouvements	Dividendes	31-déc-24
Capital social	250,0	-	-	-	-	-	250,0
Prime de fusion	31,7	-	-	-	-	-	31,7
Prime d'émission	591,9	-	-	-	-	-	591,9
Réserve légale	25,0	-	-	-	-	-	25,0
Autres réserves	1 033,6	-	-	-	-	-	1 033,6
Report à nouveau	37 372,0	4 106,8	-	(74,9)	(1 403,1)	(1 142,5)	38 858,4
Acompte sur dividendes	(1 403,1)	-	-	-	1 403,1	(929,0)	(929,0)
Résultat de l'exercice	4 106,8	(4 106,8)	5 638,9	-	-	-	5 638,9
Subventions d'investissement	-	-	-	-	-	-	0,0
Provisions réglementées	306,0	-	-	-	61,1	-	367,0
Total capitaux propres	42 313,9	0,0	5 638,9	(74,9)	61,1	(2 071,5)	45 867,5

Les principales variations de l'exercice sont les suivantes :

- L'affectation du résultat 2023 (profit de 4.106,8 millions d'euros) au report à nouveau ;
- Le résultat de l'exercice (bénéfice) de 5.638,9 millions d'euros ;
- La distribution d'un dividende 2023 de 2.750,0 millions de dollars américains (2.545,6 millions d'euros) décidée par l'Assemblée Générale du 11 mars 2024, incluant l'acompte sur dividende de 1.500,0 millions de dollars américains (1.403,1 millions d'euros) décidé lors du Conseil d'Administration du 10 novembre 2023 ;
- L'acompte sur dividende 2024 décidé lors du Conseil d'Administration du 8 novembre 2024, à hauteur de 1.000,0 millions de dollars américains (929,0 millions d'euros).

3.9. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges ont évolué comme suit au cours de l'exercice (en millions d'euros) :

(en millions d'euros)	31-déc-23	Dotations	Reprises	Reprise sans Utilisation	31-déc-24
Provisions pour litiges	315,3	94,2	(6,9)	(112,4)	290,3
Provisions pour pertes de change	359,5	382,0	(359,5)	-	382,0
Provisions pour risques et charges	3,9	0,1	(0,1)	-	3,9
Provisions pour impôts	35,1	24,0	(3,9)	(13,1)	42,1
Provisions pour grosses réparations	171,0	120,2	(39,0)	-	252,1
Provisions pour retraite non courant	3,7	-	(0,0)	-	3,7
Provisions ancienneté & médaille du travail	2,3	0,2	(0,1)	-	2,4
Provisions retraites personnel conférences	0,2	(0,0)	(0,0)	-	0,1
Provisions charges courantes	-	-	-	-	0,0
Provisions pour risques et charges	891,0	620,7	(409,5)	(125,5)	976,6

3.10. Dettes financières et dettes d'exploitation

Variation des dettes financières

Les dettes financières ont évolué comme suit au cours de l'exercice (en millions d'euros) :

(en millions d'euros)	31-déc-23	Nouvelles Dettes	Remboursements	Autres mouvements	31-déc-24
Emprunts obligataires remboursables en actions	-	-	-	-	0,0
Emprunts obligataires	(1)	600,0	-	16,2	616,2
Emprunts et dettes auprès des éta de crédit	(2)	100,0	(4,1)	0,2	101,9
Concours bancaires		-	(3,9)	-	0,9
Emprunts et dettes financières divers	(3)	364,7	(147,9)	50,6	564,3
Total dettes financières	307,5	1 064,7	(156,0)	67,0	1 283,2

- (1) La Société a émis au cours de l'exercice un emprunt obligataire de 600 millions d'euros en 2 tranches remboursables en 2029.
- (2) La Société a contracté au cours de l'exercice un emprunt de 100 millions d'euros auprès d'un établissement de crédit à échéance de 2029.
- (3) La Société a émis un programme de titres de créances négociables pour 500 millions d'euros souscrit par les investisseurs à hauteur de 200 millions d'euros au 31 décembre 2024.

Echéances des dettes

Au 31 décembre 2024, les échéances des dettes sont les suivantes (en millions d'euros) :

(en millions d'euros)	Montant brut au 31 Décembre 2024	Échéances à moins d'1 an	Échéances de 1 an à 5 ans	Échéances de plus de 5 ans
Emprunt obligataire	616,2	16,2	600,0	-
Emprunts auprès des établissements de crédit	101,9	1,9	100,0	-
Découverts bancaires	0,9	0,9	-	-
Autres dettes financières	564,3	255,7	103,4	205,2
Dettes financières	1 283,2	274,6	803,4	205,2
Fournisseurs	842,9	842,9	-	-
Fournisseurs immobilisations	139,5	139,5	-	-
Avances et acomptes	70,4	70,4	-	-
Dettes fiscales et sociales	354,3	354,3	-	-
Groupe et associés (*)	3 862,7	3 862,7	-	-
Agents (*)	657,1	657,1	-	-
Autres dettes d'exploitation (*)	3 945,1	3 945,1	-	-
Produits constatés d'avance	1 705,5	1 705,5	-	-
Dettes d'exploitation	11 577,3	11 577,3	-	-
Total Dettes	12 860,6	11 851,9	803,4	205,2

(*) L'ensemble de ces comptes sont regroupés sous le poste « Autres dettes » au passif du bilan (8.464,8 millions d'euros).

Les covenants, déterminés sur la base des agrégats financiers issus des comptes consolidés du Groupe, ont été respectés au 31 décembre 2024.

4. Commentaires sur le compte de résultat

4.1. Produits d'exploitation

Ventilation du chiffre d'affaires

La ventilation du chiffre d'affaires par secteur d'activité se présente comme suit :

(en millions d'euros)	2024	2023	Variation	
			€	%
Fret maritime	26 328,7	20 984,7	5 344,0	25,5%
Locations de conteneurs	254,9	247,4	7,5	3,0%
Ventes d'espaces et frètement de navires	2 663,8	2 228,3	435,6	19,5%
Positionnement et réacheminement	1 452,7	1 352,8	99,8	7,4%
Surestaries	1 261,0	2 132,1	(871,2)	-40,9%
Activités diverses	339,2	408,1	(68,9)	-16,9%
Chiffre d'affaires total	32 300,3	27 353,5	4 946,9	18,1%

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2024 s'établit à 32.300,3 millions d'euros, en augmentation de 4.946,9 millions d'euros (+18,1%) par rapport à l'exercice 2023.

Cette évolution s'explique principalement par l'augmentation de l'activité « Fret maritime » de 5.344,0 millions d'euros (+25,5%). Elle résulte de la croissance combinée des volumes (+7,8%) et des taux de fret (+19%). D'autres activités sont également en croissance significative : +19,5% pour les ventes d'espaces & frètements de navires, +7,4% pour les positionnements et réacheminements et +3% pour la location de containers.

En revanche, les postes « surestaries » et « activités diverses » connaissent respectivement une baisse de -40,9% et de -16,9% au cours de l'exercice 2024.

4.2. Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	2024	2023	Variation	
			€	%
Achats et variations de stocks	(4 374,2)	(3 922,2)	(452,0)	11,5%
Charges externes	(22 003,5)	(20 343,8)	(1 659,6)	8,2%
Impôts & taxes	(35,3)	(42,7)	7,4	-17,4%
Charges de personnel	(547,3)	(461,6)	(85,8)	18,6%
Autres charges d'exploitation	(15,2)	(12,1)	(3,1)	25,6%
Dotations aux amortissements et aux provisions	(1 314,0)	(1 132,9)	(181,1)	16,0%
Quote-part opérations réalisées en commun	0,0	0,0	0,0	0,0%
Pertes de change liées à l'exploitation	(1 761,7)	(1 691,2)	(70,5)	4,2%
Total charges d'exploitation	(30 051,2)	(27 606,6)	(2 444,6)	8,9%

Les charges d'exploitation s'élèvent à 30.051,2 millions d'euros au titre de l'exercice 2024, en hausse de 8,9% par rapport à 2023.

L'augmentation des charges d'exploitation est principalement due à la hausse des charges externes de 1.659,6 millions d'euros (+8,2%) et des achats et variations de stocks de 452,0 millions d'euros (+11,5%), en lien avec la croissance de l'activité.

Les pertes de change liées à l'exploitation augmentent de 70,5 millions d'euros par rapport à 2023, tandis que l'évolution du poste « amortissements » s'explique par l'augmentation du nombre de navires en service.

La hausse des charges d'exploitation étant plus faible que celle des revenus, le résultat d'exploitation croît de façon significative et s'établit à 4.690,2 millions d'euros en 2024 contre 2.138,6 millions d'euros en 2023.

4.3. Résultat financier

Le résultat financier de l'exercice 2024 est un gain de 1.440,2 millions d'euros (contre un gain de 1.964,5 millions d'euros pour l'exercice 2023) et se compose essentiellement de :

- 651,0 millions d'euros de produits financiers de participation, dont 343,8 millions d'euros de dividendes (1.812 millions d'euros pour l'exercice 2023) ;
- 677,3 millions d'euros de gains nets de change sur opérations financières, contre une perte nette de 600,8 millions d'euros en 2023 ;
- 495,6 millions d'euros de produits d'intérêts et charges assimilées nettes contre 748,7 millions d'euros pour l'exercice 2023, qui s'expliquent principalement par la diminution des intérêts perçus sur les placements, liée à la diminution de la trésorerie disponible au cours de l'exercice 2024.
- 356,5 millions d'euros de dotations nettes de provisions et dépréciations (dotation nette de 250,7 millions d'euros pour l'exercice 2023), qui concernent principalement les variations de la dépréciation des titres de participation et de la provision pour pertes de change.

4.4. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel négatif de 345,9 millions d'euros en 2024 (contre un gain de 72,9 millions d'euros en 2023), inclut principalement une perte nette sur la cession d'actifs financiers.

4.5. Intéressement des salariés

La charge d'intéressement comptabilisée au titre de l'exercice 2024 s'élève à 33,3 millions d'euros (charge d'intéressement de 17,5 millions d'euros comptabilisée au titre de l'exercice 2023).

4.6. Impôt sur les sociétés

Option en faveur du régime de la taxation forfaitaire au tonnage

La Société a opté à compter du 1er janvier 2003 en faveur du régime de taxation forfaitaire au tonnage des entreprises de transport maritime. Ce dispositif permet de déterminer forfaitairement le résultat imposable provenant des opérations directement liées à l'exploitation de certains navires possédés en pleine propriété ou en copropriété ou bien encore affrétés coque nue ou à temps. Ce résultat forfaitaire est déterminé à partir d'un barème appliqué à chacun des navires éligibles en fonction de sa jauge UMS nette. Cette option est prise pour une période irrévocable de dix ans et est renouvelable au terme de cette période. La Société a renouvelé son option à la taxe au titre de 2023 pour une troisième période de 10 ans.

La Société a constaté une charge d'impôt 150,7 millions d'euros net des réductions et crédits d'impôts au cours de l'exercice 2024 (106,1 millions d'euros pour l'exercice 2023).

Effet de l'application du régime fiscal des groupes de sociétés sur le résultat

Depuis le 1er janvier 2004, la Société a opté pour le régime fiscal des groupes de sociétés en qualité de société tête de Groupe.

Pour l'exercice 2024, l'application de ce régime a induit un produit d'intégration fiscale pour la Société, en tant que tête de Groupe de l'intégration fiscale, de 38,4 millions d'euros (produit de 54,5 millions d'euros au titre de l'exercice 2023).

Contrôles fiscaux en cours

La Société est soumise en France à des contrôles fiscaux sur les exercices 2019 à 2022, non finalisés à date. Dans le cadre de ces contentieux, la Société coopère pleinement avec les autorités concernées.

Allègements et accroissements de la dette future d'impôt

La Société ne dispose pas de déficit reportable. La Société ne dispose pas d'autres allègements ou accroissements significatifs de sa dette future d'impôt.

4.7. Résultat net

Le résultat net de l'exercice 2024 est un bénéfice de 5.638,9 millions d'euros contre un bénéfice de 4.106,8 millions d'euros au titre de l'exercice 2023.

5. Autres informations

5.1. Parties liées

Informations relatives aux parties liées

La Société n'a réalisé au cours de l'exercice aucune transaction significative et non conclue à des conditions normales de marché avec des parties liées.

Identité de la société consolidante

CMA CGM SA est la société-mère du groupe CMA CGM. Elle est contrôlée par la société Merit France SAS.

5.2. Engagements hors bilan

Construction de navires

Au 31 décembre 2024, la Société est engagée dans un programme de construction de 69 navires porte-conteneurs à livrer, représentant un engagement total restant à honorer de 8.361,2 millions d'euros avant financement (8.451,1 millions d'euros au 31 décembre 2023 pour 89 navires à livrer), s'étalant jusqu'en 2028.

Construction d'avions

La Société est engagée dans un programme de construction de 10 avions à livrer d'ici 2027, représentant un engagement total restant à honorer de 311.9 millions d'euros avant financement (contre 11 avions pour 344,3 millions d'euros au 31 décembre 2023).

Sûretés réelles données

(en millions d'euros)	31/12/2024	31-déc-23	Variation
Garanties bancaires couvrant le financement de navires et de conteneurs	2 362.3	1 928.2	434.1
Garanties bancaires sur les terminaux portuaires	486.1	446.0	40.0
Nantissements	46.7	42.2	4.5
Cautions douanières	0.9		0.9
Autres garanties	661.8	628.8	33.0

Indemnités de fin de carrière

Des indemnités de fin de carrière sont versées aux membres du personnel lors de leur départ à la retraite. CMA CGM SA comptabilise les indemnités de fin de carrière au moment où elles sont versées.

Le montant des engagements de CMA CGM SA en matière d'indemnités de fin de carrière est évalué à 69,0 millions d'euros au 31 décembre 2024, contre 65,8 millions d'euros au 31 décembre 2023. Les engagements de retraite pour la France ont pris en compte l'augmentation de l'âge minimal de départ en retraite de 62 à 64 ans, cet impact représente 3,0 millions d'euros.

Les méthodes actuarielles utilisées et les principales hypothèses économiques afin de calculer les indemnités de départ à la retraite sont les suivantes :

Taux d'actualisation retenu :	3,25% (3,25% au 31 décembre 2023)
Taux de revalorisation des salaires personnel :	3% & 4,1% (2,9% & 4,1% au 31 décembre 2023 selon CSP)
Taux d'inflation :	2,0% (2,0% au 31 décembre 2023)

La table de mortalité utilisée est celle des statistiques de la table THTF 00-02.

L'hypothèse de l'âge de fin de carrière se situe à 55 ans pour le personnel naviguant et entre 62 et 67 ans selon les catégories socio-professionnelles (CSP).

Information en matière d'instruments financiers

Dans le cadre normal de ses activités, la Société a recours à des instruments financiers afin de couvrir les risques de variation du cours des soutes.

Au 31 décembre 2024, la juste valeur de ces instruments financiers non reconnus dans les comptes sociaux correspond à un gain latent net d'un montant total de 2,9 millions d'euros (perte latente nette d'un montant total de 52,3 millions d'euros au 31 décembre 2023).

Biens pris en crédit-bail

Engagements de crédit-bail pour les navires et les conteneurs (en millions d'euros) :

Poste du bilan	Redevances restant à payer			
	Jusqu'à 1 an	+ 1 an à 5 ans	+ 5 ans	Total à payer
Navires	568.8	2 616.4	1 792.4	4 977.7
Conteneurs	0.7	0.6	0.0	1.3
Total	569.5	2 617.0	1 792.4	4 979.0

Biens pris en location

Engagements de location pour les navires, les conteneurs et l'immobilier (en millions d'euros) :

Poste du bilan	Loyers restant à payer			
	Jusqu'à 1 an	+ 1 an à 5 ans	+ 5 ans	Total à payer
Navires	1 640.7	4 052.3	2 192.2	7 885.3
Conteneurs	796.5	2 165.8	983.6	3 946.0
Immobilier	4.4	32.6	16.3	53.3
Total	2 441.6	6 250.7	3 192.1	11 884.5

Contrat d'acquisition Santos Brazil Participacoes.

Le 22 septembre 2024, CMA Terminal Atlantic SA et CMA Terminals, sous-filiales de la Société, ont conclu un contrat d'acquisition de gré à gré d'une participation de 47,55 % dans Santos Brazil Participacoes SA pour un total de 6.333 millions de reals brésiliens (1.044 millions d'euros), sous réserve de certains ajustements. La Société est garante de l'opération.

Santos Brazil est un opérateur multi terminaux incluant le plus grand terminal à conteneurs d'Amérique du Sud dans le port de Santos.

La réalisation de la prise de participation susmentionnée est soumise aux conditions habituelles, incluant les approbations des autorités brésiliennes compétentes, et devrait avoir lieu dans les premiers mois de 2025.

5.3. Passifs éventuels

La Société est impliquée dans un certain nombre de contentieux juridiques et fiscaux, incluant entre autres des présomptions de violations de règles de libre concurrence. Certains de ces contentieux, dont l'issue finale est sujette à beaucoup d'incertitudes, peuvent inclure des montants significatifs, qui ne peuvent être quantifiés avec précision à la date de clôture.

5.4. Effectif moyen

L'effectif moyen de la Société sur l'exercice 2024 s'élève à 3.737 salariés (3.707 salariés au titre de l'exercice 2023).

5.5. Tableau des filiales et participations

Filiales Françaises (en millions d'euros)	Capital	Capitaux propres avant affectation des résultats *	Quote-part du capital détenu (%)	Valeur brute comptable des titres détenus	Valeur nette comptable des titres détenus	Prêts / avances consentis par la société non encore remboursé	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice	Résultat du dernier exercice *	Dividendes encaissés par la société au cours du dernier
CEVA Logistics SA	3 255,7	10 562,5	100%	10 144,8	10 144,8	328,4		341,3	728,6	-
CMA TERMINALS HOLDING	982,2	2 474,9	100%	2 527,1	2 527,1	591,6		0,4	(53,8)	-
CMA MEDIA	929,8	929,8	100%	929,8	633,2	490,9		-	(296,2)	-
AIR France KLM (1)	126,7	500,0	9%	399,0	187,9	-		30 019,0	990,0	-
CMA CGM AIR CARGO HOLDING	252,7	322,5	100%	311,2	311,2	7,7		500,0	(0,6)	-
CMA CGM PARTICIPATIONS	13,0	(79,1)	100%	273,8	-	457,5		-	(0,3)	-
CMA CGM INLAND SERVICES	0,1	81,6	100%	59,0	59,0	25,3		0,4	8,0	-
CMA TERMINALS INVESTMENT	49,1	49,1	100%	49,1	49,1	0,0		-	(0,0)	-
CMA CGM GROUP FUND FOR ENERGIE	46,0	46,5	100%	46,0	40,8	120,7		-	(5,7)	-
ZEBOX VENTURES	45,0	45,2	100%	45,0	42,5	4,0		-	(2,7)	-
SKY LINK FRANCE	10,9	19,3	100%	21,2	16,1	41,0		7,7	(3,2)	-
CMA CGM PYRAMIDES France	0,3	11,0	100%	0,3	0,3	-		-	0,5	1,6
CMA SHIPS SAS	0,1	5,7	100%	0,1	0,1	0,0		686,4	(0,1)	-
THE TRAVELLER S CLUB	0,1	0,6	100%	0,1	0,1	0,6		2,6	0,9	0,8
GREENMODAL TRUCK SERVICE LE HAVRE (1)	0,1	0,1	100%	0,1	0,1	-		-	(0,0)	-
GREENMODAL TRUCK SERVICE FOS (1)	0,1	0,1	100%	0,0	0,0	-		-	0,0	-
SCI TOUR D'ARENC	0,0	31,0	99%	0,0	0,0	-		21,0	6,4	-
SCI TANGRAM	0,0	(1,3)	99%	0,0	-	48,4		5,2	(3,0)	-
UNION DES PRODUCTEURS DE BANANES (1)	0,1	24,0	6%	0,0	0,0	-		148,3	(0,1)	-
CMA CGM AGENCIES WORLDWI PORT + (1)	0,0	152,5	100%	0,0	0,0	(0,0)		-	152,0	190,0
Autres filiales françaises (2)	0,2	0,7	2%	0,0	0,0	-		1,5	0,6	-
Total filiales françaises				14 806,5	14 012,1	3 421,2				192,4

* Données au 31 décembre 2024 sauf pour (1), (2).

(1) Données au 31 décembre 2023

(2) Données consolidées (sous-palier)

Filiales Etrangères	Devise	Capital (mDev)	Capitaux propres avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenu (%)	Valeur brute comptable des titres détenus (m)	Valeur nette comptable des titres détenus (m)	Prêts / avances consentis par la société non encore remboursé (m)	Cautions et avals donnés par la société (m)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé (mDevise)*	Résultat du dernier exercice (mDevise)*	Dividendes encaissés par la société au cours du dernier exercice (M)
CMA CGM Asia Pacific Ltd	USD	4 201,5	5 978,0	100%	4 363,3	4 363,3	0,0	-	37,9	130,8	131,1
PORT LIBERTY USA LLC	USD	462,1	244,9	99%	2 581,9	2 581,9	46,4	-	-	(2,9)	-
CMA CGM GMBH	EUR	6,5	159,0	100%	406,8	172,0	75,5	-	19,9	(28,9)	-
COMANAV (1)	MAD	437,2	480,8	100%	180,3	48,5	-	-	159,6	28,3	4,4
CMA CGM DENIZ ACENTELIGI (1)	TRY	7,9	258,0	22%	71,0	7,7	0,0	-	2 508,8	1 025,9	0,0
FRANSABANK EL DJAZAIR SPA (2)	DZD	20 000,0	20 653,8	34%	49,5	49,5	-	-	4 773,7	2 322,1	-
CMA CGM INTERNATIONAL SHIPPING CO	USD	60,8	(237,9)	100%	41,2	-	246,9	-	15,1	(10,8)	-
SCI DU GOLF DE GUINEE	XOF	425,0	903,1	100%	19,4	19,4	-	-	721,2	96,8	-
SPA CMA CGM Construction (4)	DZD	650,0	675,1	100%	7,0	5,0	-	-	33,5	24,8	-
CMA CGM INTL HOLDINGS UK (1)	GBP	0,0	(0,0)	100%	5,8	-	-	-	-	(0,0)	-
CMA CGM BUTTERFLY PTE LTD (1)	USD	2,5	4,9	100%	2,2	2,2	(0,0)	-	2,5	(1,0)	-
CMA CGM UK HOLDING (1)	GBP	13,3	6,2	11%	1,7	0,8	0,0	-	-	(0,0)	-
CMA CGM CHINA (1)	CNY	67,0	133,2	100%	1,5	1,5	-	-	509,5	42,2	4,5
CMA CGM SHIPS (3)	MAD	0,3	(17,1)	100%	1,2	-	-	-	-	(0,0)	-
PT CONTAINER AGENCY INDO (1)	USD	1,0	1,4	49%	0,5	0,5	0,8	-	15,0	2,9	-
CMA CGM Shared Service Center (1)	INR	16,3	900,5	100%	0,5	0,5	-	-	6 030,7	457,9	3,4
Autres filiales étrangères (5)					0,8	0,5	1,9	-	-	-	-
Total filiales étrangères					7 734,7	7 253,3	371,5				151,3

* Données au 31 décembre 2024 sauf pour (1), (2), (3), (4) et (5).

(1) Données au 30 novembre 2024

(2) Données au 30 juin 2024

(3) Données au 31 octobre 2023

(4) Données au 31 décembre 2023

(5) Données consolidées (sous-palier)

5.6. Événements postérieurs à la clôture

Liquidité

En janvier 2025, CMA CGM a prolongé la maturité de son programme de titrisation relatif aux créances en lien avec les activités de logistique, passant ainsi du quatrième trimestre 2026 au quatrième trimestre 2027.

Loi de Finance 2025

Le projet de loi de finances pour 2025 a été approuvé par le Parlement français début février 2025 et validé par le Conseil Constitutionnel, ouvrant la voie à sa promulgation. Il comprend différentes mesures fiscales, parmi lesquelles (i) une contribution exceptionnelle à l'impôt sur les sociétés sur les grandes entreprises et, (ii) une contribution exceptionnelle sur le résultat d'exploitation des grandes entreprises de transport maritime. Ces contributions, applicables au titre de l'exercice 2025, n'affectent pas les montants des impôts sur le résultat courant ou différés reconnus au 31 décembre 2024, mais augmenteront la charge fiscale courante de la Société en 2025, de manière temporaire.

La contribution exceptionnelle sur le résultat d'exploitation des grandes entreprises de transport maritime de 12 % est basée sur la moyenne, pour les exercices 2024 et 2025, d'un agrégat intermédiaire spécifique du compte de résultat des états financiers individuels de CMA CGM établi selon les normes comptables françaises. La majeure partie de la contribution devrait être payée en 2025 sur la base d'un mécanisme d'acompte.